

Votre journal numérique Malikilé se réjouit d'être **doublément primé** à travers **Maffenin Diarra** et **Ibrahim Sanogo** par l'Union des Journalistes Reporters du Mali. Nos vives et chaleureuses félicitations à nos deux collaborateurs.



MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 20 JUN 2022

1121

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Révision constitutionnelle et Loi électorale

Les difficiles gages du Mali à la CEDEAO



Sénégal-Législatives de Juillet 2022 :
Les forces de défense et de sécurité étouffent la manifestation de l'opposition



1ère Edition de la nuit de l'UJRM :
Ibrahim Sanogo, sacré meilleur journaliste reporter, catégorie presse en ligne



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

19 Juin 2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

590

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

03 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
03 cas graves en soins intensifs
86 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 137

Guéris

30 314

Décès

736

dont 12 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.19



P.31



/ Une /

Révision constitutionnelle et Loi électorale : Les difficiles gages du Mali à la CEDEAO **P.5**

/ Brèves /

Mali : Daniela Krosiak réitère l'engagement de la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'accord de paix **P.12**
 Semaine culturelle des étudiants de l'UCAO-UUBA : Pour une saine émulation **P.12**
 G5 Sahel-Mali : Divorce consommé **P.13**
 Mali : Le CNT adopte la loi électorale **P.13**
 DSSA : Un geste de solidarité envers les veuves des militaires et paramilitaires **P.14**
 Mandat de la MINUSMA : Un renouvellement sous conditions **P.14**
 École Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC) : Les lauréats de la première promotion consacrés **P.14**

/ Actualité /

1ere Edition de la nuit de l'UJRM : Ibrahim Sanogo, sacré meilleur journaliste reporter, catégorie presse en ligne **P.17**
 Sécurité à Bamako : Le Commissariat de police du 13ème Arrondissement logé dans du neuf **P.19**
 L'Observatoire National du Dividende Démographique : Handicap et santé de reproduction **P.21**
 Sortie de la première promotion de l'ESJSC : 21 journalistes sur le marché de l'emploi **P.23**
 Transport aérien : Le retour de la compagnie Corsair au Mali **P.24**
 Interview : Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao **P.25**
 Hadj 2022 : Les encadreurs briefés par le ministre KONÉ **P.28**

/ Politique /

Mali : Une élaboration constitutionnelle à marche forcée **P.31**
 Lutte contre la corruption : A quand la vérité sur ces milliards volés au Mali ? **P.32**
 Décryptage : Parler à l'intelligence des maliens **P.33**
 MEMORANDUM DU M5-RFP SUR LE VOTE DU PROJET DE NOUVELLE LOI ELECTORALE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION LORS DE LA SESSION PLENIERE DU 17 JUIIN 2022 **P.35**

/ Culture & société /

Kouroukanfouga : Les parties prenantes décrites par Youba Bathily **P.42**

/ International /

Vol de 50 millions F CFA à Auchan : La police de Point E fait tomber 2 employés... **P.43**
 Au Niger : La croissance démographique est trop rapide pour être un atout pour le développement **P.44**
 Sénégal-Législatives de Juillet 2022 : Les forces de défense et de sécurité étouffent la manifestation de l'opposition **P.46**

/ Sport /

Djibouti : Refuge des pieds cassés ? **P.47**

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Rédacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Révision constitutionnelle et Loi électorale | Les difficiles gages du Mali à la CEDEAO

La semaine qui s'achève a été particulièrement riche en initiative et décision politiques au Mali. Ainsi a été publié, sous la signature du président de la Transition, un décret ouvrant la voie à une imminente révision de la constitution de 1992 avec le principe de la mise en place d'une commission chargée de l'élaboration d'un projet suivie, en fin de semaine de l'adoption par le Conseil National de Transition de la Loi électorale tant attendue. Si ces deux mesures peuvent apparaître comme des gages donnés à la CEDEAO qui les réclamait depuis bien longtemps comme

preuves de bonne foi et de volonté du gouvernement d'aller vers la mise en place d'un pouvoir civil élu, force est de reconnaître que ces textes ont alimenté des débats qui ne sont pas encore épuisés au Mali. En effet, c'est vent debout que certains milieux politiques ont accueilli le décret signé par le colonel Assimi Goïta sur la révision de la constitution malienne. Ces contempteurs reprochent au texte signé les fautes qu'il recèle, ce qui est effectivement fâcheux à ce niveau et requiert sanction, mais aussi sa prétendue violation des prérogatives du Chef de l'état qui,

selon Makan Moussa Sissoko, constitutionnaliste, ancien ministre et membre influent de l'Adema PASJ, ne saurait s'abaisser à la signature d'un arrêté. Les sachants en la matière sauront régler cette question ou épiloguer à l'infini, mais il existe très clairement au Mali une jurisprudence sur la question : le président Amadou Toumani Touré (ATT) et aussi le mentor de Moussa Makan Sissoko, Alpha Oumar Konaré ont bel et bien signé des arrêtés sans donner lieu aux protestations actuelles. Ou était en ces temps le constitutionnaliste Sissoko ?



Sur le fond, il est reproché au décret de garder la Commission sous étroite surveillance de la junte militaire et en particulier de son président. C'est pour cette raison que la nomination des membres de la commission est attendue avec intérêt et curiosité. En toute hypothèse, l'enjeu pour le colonel Assimi Goita est de demeurer au dessus de la mêlée et de n'accepter en aucun cas d'écarter son image par des choix hasardeux, critiquables ou inopportuns. Le vote de la Loi électorale a été beaucoup plus controversé et a semblé mettre, à certains moments le gouvernement et l'organe législatif de la Transition dos à dos.

En effet, l'on a pu constater la cinglante gifle donnée au ministre de la Refondation privé tout au long des débats de parole au profit de sa collègue ministre déléguée en charge des réformes institutionnelles et porteuse du dossier. Ibrahim Ikassa Maiga avait-il confondu ministre chargé des relations avec les Institutions avec ministre en charge de tous les dossiers devant l'organe législatif ou considérait-il sa collègue incompétente ou incapable de convaincre le CNT. Quant à la fin des débats, le président du CNT, Malick Diaw lui a, par charité, donné la parole, il a voulu, encore une fois s'entendre parler avant que celui-ci ne la lui retire en le renvoyant à sa place. Avant de demander, ultime humiliation, aux conseillers de l'applaudir. Applaudir quelqu'un qui n'a rien dit ?

Sur le fond, le CNT a adopté 92 amendements

pour un texte comportant environ 220 articles. Dire dans ces conditions que le projet gouvernemental a été charcuté serait pur mimétisme. La vérité est que le texte a été vidé de sa substance et qu'en lieu et place d'un organe unique, ce qui a été mis en place comporte plusieurs têtes. Comme avant. Mais le plus curieux fût les critiques ciblées de certains membres du CNT sur le Premier ministre comme si le texte était son œuvre et son affaire personnelles. Ce serait vite oublier que le projet est d'origine gouvernementale et qu'il est donc passé par le circuit d'adoption classique incluant tous les ministères avant son adoption en Conseil des ministres, présidé par

Le Président de la Transition, le colonel Assimi Goita lui-même.

Le texte gouvernemental n'est certes pas passé comme une lettre à la poste, mais de là en imputer toute la responsabilité au Premier ministre est excessif.

En toute hypothèse et pour en revenir à l'essence des choses, le Mali a fait sa part de job pour obtenir la levée des sanctions injustement infligées par la CEDEAO. Quel nouvel argument trouvera l'organisation communautaire pour les prolonger ?

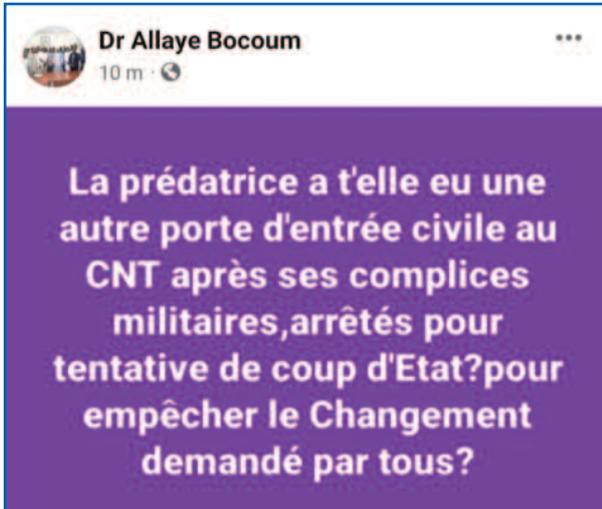
■ **Moctar Sow**



■ Casimir Sangala



France : Macron perd sa majorité absolue à l'Assemblée nationale.



■ Bamako Niarela

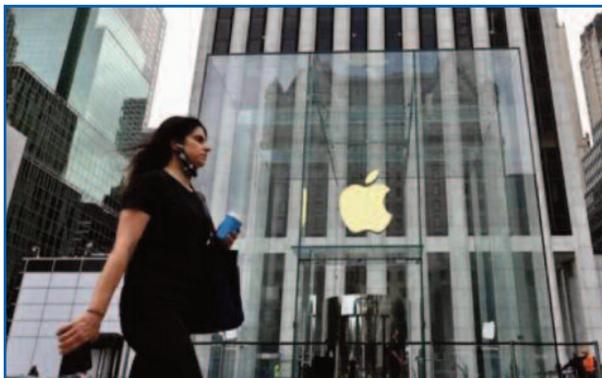


Recherché par la justice malienne suite à plusieurs plaintes pour usurpation de fonction, faux et usage, escroquerie et j'en passe, le sieur S. Sangaré s'était réfugié au Sénégal. Mais comme on le dit souvent : "chassez le naturel, il revient au galop". Le fugitif, au lieu de se terrer pour se faire oublier, a repris du service et sa cible principale était la communauté malienne au Sénégal où il a fait de nombreuses victimes, avant d'être piégé et arrêté par la gendarmerie de Thiès.

■ Le Monde International



Une majorité de salariés d'un Apple Store du Maryland a voté en faveur de la création d'un syndicat, malgré l'opposition active des dirigeants du groupe californien. Ce genre d'initiatives se multiplient aux Etats-Unis.



■ Thalès Thalès



En ce début d'hivernage, hier samedi au marché de Dio_gare 1kg d'engrais était vendu à 900f soit 900 000f par tonne.

■ Moussa Cissé



Laissons la passion et l'émotion de côté. La loi électorale de Malick Diaw est suicidaire. Vous vous focalisez sur Choguel pendant que ces ramassés de la rue se taillent la part du lion. Lisez !!!

■ Perzan Fondateur du Pat



Pommes de terre de Sikasso à 600fr le kilo
Au même prix que ceux du Maroc qui peuvent faire 1 semaine sans pourrir
Trouver l'erreur



■ Infos sur la transition au Mali

Soutien au PM Choguel Kokalla MAÏGA qui a redonné confiance aux colonels et restauré la dignité des maliens.



■ Diéminatou Sangaré

L'hôpital Fousseyni DAOU de Kayes où nous avons visité quelques services, principalement le bloc d'hémodialyse .



Le dispensaire Demba DIALLO de Kayes Medine. Le besoin en personnel et en logistique à été bien noté. La propreté des lieux et la qualité des équipements méritent les félicitations et encouragements.



■ Ouara Hamed Kouyaté

Cheick Yacoub Doucoure "Un Guide Spirituel Avéré"

Mon guide est un serviteur de la cité, grâce à ces nombreux ouvrages qui regorgent dans tous les domaines de la vie. Un intellectuel qui va à la rencontre pour résoudre les coupures profondes dans notre religion entre différentes tendances. Un chercheur qui met toutes ces compétences théoriques et pratiques pour rendre audibles les divergences entre les branches de l'islam.



Un Homme qui a la culture du Débat et de l'écoute ;
Un Maître qui appelle les humains vers Allah le créateur et non le contraire.

Cheick Yacoub joue un rôle qui est de nous faire retrouver une posture prométhéenne en fin de nous rouvrir une porte du futur éternel.

Un éducateur qui nous a montré le vrai rôle du cœur, un défenseur farouche de l'islam.

Un indicateur qui montre le concret.

Un conseiller qui nous a ouvert un Horizon d'attente, un horizon d'es-pérance qui avait presque disparu dans la spiritualité.



■ Ben Ibrahim

Les anciens dignitaires d'Ibk sont toujours là c'est vraiment dommage



■ La Ruche

Au lieu de 4 membres désignés par le PM, il désignera désormais 1, le Président de la transition 3 et 2 pour le Président du CNT.



■ Moussa Mara Yelema

Attaques terroristes dans le cercle de Bankass ce dimanche 19 juin : de très nombreux morts à Diallassagou et Segue, des boutiques et greniers pillés, des citoyens enlevés ! Sincères condoléances aux familles ainsi endeuillées ainsi qu'à l'ensemble du pays. Rejet ferme du terrorisme et de toutes les violences aveugles contre des populations innocentes. Je demande aux autorités d'inscrire la protection des Maliens comme la priorité des actions sécuritaires de l'Etat.





■ Baba Boubacar Keita



Mali ,pays à l'héritage lourd pour dire que nous sommes la conscience de l'Afrique . Le Mali a été l'une des plus grandes fiertés de Nelson Mandela , de Tabo Béki, de Jomo Kénieta, de Kwame kurumah , de William Édouard Burgard Du Bois, Kounta Kinte , des peulhs du Cameroun , des ressortissants de toute l'Afrique de l'ouest etc . Nous sortons d'une très mauvaise histoire de colonisation . Nous devons nous assumer .



■ La mémoire d'éléphant



Journée de l'enfant africain : les enfants d'aujourd'hui sont les anciens de demain. Aujourd'hui célébrons la jeunesse !

■ Kassoum Thera



Tant que nous sommes dans les histoires de clan, le Mali ne sera jamais notre priorité

■ Ousmane Sonko



Je m'incline devant les corps des 3 victimes de la répressions aveugle et sanglante de Macky Sall contre son peuple : -Un jeune garçon à mobilité réduite, mort brûlé vif, sur le matelas où il était assis et sur lequel une grenade lacrymogène a atterri.

■ Casimir Sangala



Ils exposent leurs fortunes sur les réseaux sociaux. Que font les impôts ?

■ Inza Sidiki Konate



TRANSITION : AU-DELÀ DU DÉLAI, LE FOND NOUS IMPOSE!

Avec fierté, nous constatons les progrès significatifs et spectaculaires de la transition sur le plan militaire et diplomatique, avec des décisions et des actes courageux et audacieux sans précédents dans la quête de la souveraineté et la défense des intérêts de notre pays.

Nous leur encourageons à accélérer la Refondation tant attendue par le peuple. Cela devrait se manifester par des actes significatifs, visibles et pragmatiques.

Des actes forts, c'est aussi :

- la refondation de notre système éducatif dans son contenu comme dans sa gouvernance;

- la modernisation de notre système de santé au niveau des infrastructures, des équipements et de la performance du capital humain;
- la mise en place urgente d'un plan de relance économique basé sur les potentialités du pays (agriculture, élevage, énergie solaire, ressources minérales, etc.);

- la création de grands projets d'investissement à haute intensité de main d'œuvre, seul gage pour réduire le niveau galopant du chômage des jeunes;

- l'audit à grande échelle des établissements publics, des collectivités , les fonds alloués aux partis politiques, de toutes les subventions et exonérations fiscales significatives accordées par l'État.

S'Il est évident que la refondation est l'essence du renouveau attendu par le peuple, cet exercice nécessitera la prise en compte d'autres facteurs notamment la cohésion, l'unité et la justice sociale.

Ainsi, nous devrions de toute urgence chercher à dissiper le sentiment de rivalité, le désir effréné d'une gloire sans humilité dans nos approches et arrêter la prolifération du dénigrement des personnalités à tous égards. Il y'a lieu de souligner également la pertinence de multiplier les efforts pour un retour crédible et transparent à l'ordre constitutionnel.

C'est cela la voix du Salut, c'est cela une transition réussie !

Inza KONATÉ

Expert-comptable
Certifié en Lutte contre la fraude et criminalité financière.



■ Bacary Camara



Les rites et traditions

Le ciel noir, le fer noir, le canari noir, ce sont ces trois choses qui sont à la base du monde..

Selon une tradition orale recueillie par l'historien Drissa Diakité, la grande place de rassemblement de Soundiata, là où il organisait ses festivités s'appelait bien Kankanyafuga, qu'il ne faut pas confondre avec Kurukanfuga ou encore moins à Dagajala, qu'il assimile à une parade guerrière. Ce site historique à Keniebakongo village situé dans les monts mandingues. Et c'est là qu'après la liquidation de Niani massa Kara Kamara et des autres rois réfractaires fut convoquée la grande assemblée de la réconciliation .Un à un tous les rois réfractaires à l'autorité de Soundiata furent vaincus. Certains avaient dit que c'était un enfant. D'autres avaient demandé que chacun reste avec son patrimoine. Eh bien tous furent tués et leur patrimoine furent ajoutés à celui de Soundiata.

Le Mandé ne fut plus qu'un patrimoine unique et il était entre les mains de Soundiata. Voilà ce qu'on a dit quant Jata a pris en mains le destin du Mandé. Le monde même est basé sur trois choses : le ciel noir, le fer noir, et le canari(marmite de terre noir). Les fondements du monde sont ceux-ci. Pour que les hommes prospèrent il faut bien qu'ils vivent, or, peuvent-ils vivre sans se nourrir ? Il faut bien qu'ils travaillent la terre pour mettre quelque chose dans la grande marmite familiale. Mais peuvent-ils travailler la terre sans le fer noir du forgeron. Il leur faut bien recourir au fer noir de la forge, s'ils veulent travailler la terre. Mais avec tous les instruments du monde, s'il ne pleut pas, que peut-on faire ? Le ciel noir annonce la pluie, car il faut bien que des nuages s'amoncellent dans le ciel pour qu'il pleuve. Eh bien !, le ciel noir, le fer noir, le canari noir, ce sont

ces trois choses qui sont à la base du monde. Ils évoquent tous la primauté du travail de la terre.

On réaffirma aussi la primauté et la majesté de Soundiata, on convint que les Kamara continueraient à détenir la propriété du sol tandis que le pouvoir politique serait l'apanage des Mansaren(Keita, Konaté), on codifia les cinq règles légitimant la possession d'un bien, on interdit le commerce des esclaves et l'assassinat, on institua la protection publique des lignages talentueux, le mariage et ses règles. On proclama les règles de la Senankuya et on détermina les références de la socialité mogonifinnya tagama serew, on créa les sociétés initiatiques etc..

B.CAMARA : CREDOM



■ Vents du Sahel



#Mali | #Barkhane a transféré la base de #Ménaka aux #FAMa « en bon ordre, en sécurité et en toute transparence » a souligné l'état-major. #Barkhane continue sa lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne avec les États partenaires qui en ont fait la demande.



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

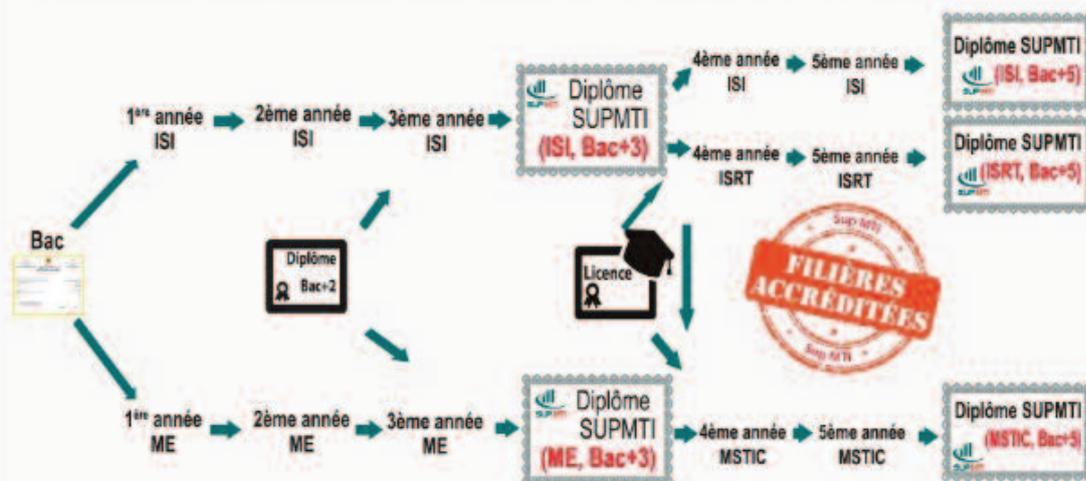
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Mali : Daniela Krosiak réitère l'engagement de la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'accord de paix



La communauté internationale a réitéré vendredi son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

C'est ce qui ressort des déclarations de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, Daniela Krosiak, qui effectuait sa toute première visite à Kidal dans le nord du Mali du 15 au 17 juin courant.

« L'objectif était de s'enquérir des défis de la région, recueillir les sentiments des signataires de l'Accord de paix sur sa mise en œuvre ainsi que celles des communautés (...) Il s'agissait aussi de réaffirmer la détermination de la communauté internationale à accompagner son application », a indiqué la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans une note publiée sur sa page officielle.

« Je suis venue à Kidal pour avoir un premier aperçu de la situation, pour mieux comprendre les défis auxquels vous faites face. Du côté de la MINUSMA, voir comment mieux mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, qui est véritablement la raison d'être de la Mission », a affirmé la responsable onusienne.

Fodé Malick Sissoko, Gouverneur de la région de Kidal, a de son côté expliqué que « l'appui au retour de l'autorité de l'État, le soutien au Bataillon du 72ème Régiment d'Infanterie Motorisée (72ème RIM), les projets de développement et d'activités génératrices de revenus sont, entre autres, autant d'efforts effectués par la MINUSMA dans notre région ». Selon la note de la MINUSMA, « ce déplacement dans la ville de Kidal a permis la participation de Daniela Krosiak à la réunion mensuelle EDEWANI » (causerie en Tamasheq).

« Ce cadre d'échanges regroupe le bureau régional de la MINUSMA et les organisations régionales de la société civile pour évaluer les actions conjointes, dresser un état des lieux des défis dans la région et faire des recommandations », souligne la mission onusienne.

En outre, « Les discussions ont essentiellement porté sur le déficit pluviométrique ou encore l'impact des questions sécuritaires, y compris

Semaine culturelle des étudiants de l'UCAO-UUBA : Pour une saine émulation



La semaine culturelle des étudiants de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest – Unité Universitaire à Bamako (UCAO-UUBa) a pris fin le week-end dernier.

Rendez-vous culturel annuel, la semaine culturelle des étudiants de l'UCAO est une occasion de célébrer la diversité culturelle. « Conformément à sa mission spécifique de former des têtes bien pleines mais surtout des têtes bien faites, l'UCAO-UUBa inscrit chaque année dans son calendrier académique une semaine culturelle afin d'apprendre à ses étudiants à participer à la protection, la promotion et la transmission des valeurs culturelles. Organiser une semaine culturelle, c'est permettre de joindre l'utile à l'agréable », a dit Sœur Thérèse Samaké.

A en croire la Directrice Académique, cette semaine est un moment de partage, de bonheur à travers des prestations culturelles (bamana, bwa, peuls etc.). Aussi, l'un des objectifs clés est de permettre aux étudiants de montrer leur savoir-faire culinaire avec les plats de leur territoire. La semaine culturelle de l'étudiant de l'UCAO a également été mise à profit pour des débats entre différentes filières, des concours de slams, des projections de films, des remises des diplômes, et bien d'autres. Cette initiative a surtout été saluée par le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, M. Andogoly Guindo. Pour lui, « la culture nous rassemble. Elle est un facteur puissant de paix ».

A.M. C. / Source : Mali Tribune

dans la région de Ménaka et ses déplacés internes, réinstallés depuis des semaines dans la région de Kidal », conclut la MINUSMA.

En janvier 2012, le Mouvement National de libération de l'Azawad (MNLA) a déclaré la guerre à l'État malien et proclamé l'indépendance de l'Azawad, le 6 avril 2012.

Grâce à la médiation engagée par certains pays et organisations internationales, avec l'Algérie comme chef de file, un Accord pour la paix et la réconciliation a été signé le 15 mai et le 20 juin 2015 à Bamako entre les principaux mouvements armés et le gouvernement malien.

Source : Anadolu Agency

G5 Sahel-Mali : Divorce consommé



Un mois après l'annonce du retrait, le 15 mai passé, par le porte-parole du gouvernement Abdoulaye Maïga, le Chef d'Etat-major des Armées vient, à son tour, de notifier le désengagement du Mali de la Force Conjointe du G5 Sahel. Les personnels concernés par ce retrait retourneront dans leurs services respectifs à compter du 1er juillet.

La rupture était officielle il y a quelques jours. Elle est désormais totale et effective entre le Mali et le G5 Sahel. Après l'annonce officielle par les autorités gouvernementales de retirer le pays de toutes les instances du G5 Sahel, les militaires et autres forces armées et de sécurité viennent d'emboîter le pas. Cette décision de ne plus participer aux actions militaires a été notifiée le 14 juin par le Chef d'Etat-major Général des Armées à son homologue Commandant de la Force Conjointe du G5 Sahel.

Dans sa lettre, le Général de Division Oumar Diarra a indiqué que sa décision s'inscrit dans le cadre de la mise en application d'une volonté politique. Celle qui est de retirer le Mali de toutes les instances du G5 Sahel, y compris la Force Conjointe. S'adressant à son frère d'arme, le Général Diarra dit, par sa lettre, mettre fin à l'engagement des personnels maliens en service au sein des fuseaux Ouest et Centre à compter du 30 juin. « Les dispositions sont en cours pour rapatrier les personnels concernés dans le délai requis. S'agissant des personnels en service au PCIAT de la Force Conjointe du G5 Sahel, leur désengagement prend effet à compter du 30 juin 2022 avec une reprise de service dans leurs Armées et Services à compter du 1er juillet 2022 », a précisé le Chef d'Etat-major des Armées du Mali.

Créé en 2014, le G5-Sahel est un cadre de coopération entre 5 pays à la fois pour la sécurité et le développement. C'est ainsi qu'il a officiellement lancé en 2017 une force conjointe pour sécuriser les frontières. Avec le retrait du Mali, l'organisation ne compte plus que 4 pays, à savoir le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad. Dans leur volonté de retrait du pays, les autorités maliennes avancent plusieurs raisons dont les manœuvres d'une puissance occidentale et le déni de la présidence tournante au Mali qui devait être effective depuis février 2022.

Alassane Cissouma / Source : Mali Tribune

Mali : Le CNT adopte la loi électorale



C'est un nouveau pas de franchit pour le gouvernement dans le processus de convaincre la CEDEAO pour la levée l'embargo le 3 juillet prochain. La nouvelle loi électorale a été adoptée ce vendredi 17 juillet par 115 pour, 3 contre et 0 abstention. Très contestée, cette loi a fini par avoir le quitus des membres du Conseil National de Transition (CNT), après 92 amendements.

Après de houleux débats et 92 amendements, l'organe législatif de la Transition a voté majoritairement pour l'adoption de la loi électorale ce vendredi. Il s'agit d'un élément clé du Plan d'action du gouvernement adopté le 02 août 2021 par le CNT, qui prévoit parmi les axes prioritaires l'organisation d'élections générales dont la première des actions est la création de l'organe unique de gestion des élections. La mise en œuvre de cette action a pour corollaire la nécessaire relecture de la loi électorale et pour mettre fin aux crises post-électorales dans le pays. L'adoption de cette loi s'inscrit également dans la mouvance des négociations entre les autorités du pays et la CEDEAO.

« Le pays attend le retour à l'ordre constitutionnel. Cela ne peut pas se faire sans l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. L'une des raisons de la crise que notre pays a connue c'est quand même le déficit de gouvernance en matière électorale. Ainsi, avec ce vote, le CNT vient de poser les bases du renouveau au Mali en matière électorale et qui, on l'espère, va aussi éviter les crises post-électorales à l'avenir », énonce Nouhoum Sarr, membre du CNT.

Pour rappel, ce projet de loi portant loi électorale a été adopté au cours du conseil des ministres du mercredi 24 novembre 2021. Ce texte consacre, entre autres, la création de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections, l'affirmation du principe du vote électronique, le plafonnement et le contrôle des dépenses de campagne électorale.

Aly Asmane Ascofaré / Source : Journal du Mali

www.malikile.com

DSSA : Un geste de solidarité envers les veuves des militaires et paramilitaires



Dans le souci de donner un élan de solidarité aux familles des militaires, le Directeur du Service Social des Armées, le Colonel-major Bréhima Samaké, a présidé, le vendredi 17 juin 2022, la cérémonie de remise de vivres et de pièces de Bazin Samassa aux veuves des militaires et paramilitaires décédés sur le champ d'honneur. L'évènement s'est déroulé à la Place d'armes du Camp Firhoun Ag Alinçar de Gao, en présence du chargé de communication de l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP), M. Zoumana Fané, ainsi que de plusieurs représentants des donateurs. La cérémonie a été couplée à celle de l'inauguration de 2 maisonnettes pour 2 moulins récemment réalisées au profit des femmes des camps de Gao. Cette réalisation est le fruit d'un partenariat entre la 1ère Région Militaire, le Bureau de l'Action Sociale de Gao, le 7ème Groupement de la Garde Nationale de Gao, l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP), l'Interpeace et la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) de Gao. L'objectif est non seulement de promouvoir la prise en charge alimentaire des veuves de nos héros tombés pour la Défense de la patrie, mais aussi et surtout d'améliorer le bien-être quotidien des familles des militaires. Chacun des 145 veuves ont reçu du mil, du riz et des pièces de Bazin Samassa. A travers cette donation de plusieurs millions, le porte-parole des donateurs, le chargé de communication de l'IMRAP, Zoumana Fané, veut marquer son soutien aux Forces Armées Maliennes, apporter son appui matériel et moral aux veuves des militaires et paramilitaires tombés sur le champ d'honneur au nom de l'institut. Selon lui, le bon usage qui sera fait de cette donation permettra de soulager les femmes de certaines tâches quotidiennes. Cet acte humanitaire a été salué à sa juste valeur par les bénéficiaires. Ils se sont réjouis de cette donation avant de remercier les généreux donateurs pour ce geste noble.

Le Directeur du Service Social des Armées, le Colonel-major Bréhima Samaké, a réitéré, à cette occasion, son engagement et sa détermination à soutenir les veuves de nos braves militaires tombés sur les théâtres des opérations. Il a adressé ses salutations à l'ensemble des bonnes volontés qui ont voulu aider les familles des militaires et paramilitaires victimes de guerre. Le Colonel-major Samaké a vivement salué ce geste patriotique des donateurs envers les veuves de nos vaillants soldats tombés sur le champ d'honneur, notamment l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix.

Source : Forces Armées Maliennes

Mandat de la MINUSMA : Un renouvellement sous conditions



Les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies doivent décider d'ici la fin du mois du renouvellement du mandat de la MINUSMA

Alors que l'armée française poursuit son désengagement avec la rétrocession de leurs bases aux Famas, le Conseil de Sécurité se

penche sur la situation politique et sécuritaire du pays. L'émissaire de l'ONU au Mali a fait une analyse de la situation politique et sécuritaire du Mali aux membres du Conseil avant l'ouverture des débats sur le renouvellement ou non du mandat de la force onusienne.

Pour le renouvellement, le Mali a fait des observations et posé des conditions. Selon le ministre des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, il est essentiel que le mandat soit centré sur la protection des populations civiles et l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire. « Le Mali trouve indispensable de mieux définir et articuler la notion de protection des civils dans un contexte de guerre asymétrique », précise-t-il. « Dans ce contexte, le mandat de la MINUSMA doit obligatoirement prendre en compte la montée en puissance des forces de défense et de sécurité du Mali, qui sont désormais en première ligne face aux groupes terroristes ».

Ousmane Mahamane / Source : Mali Tribune

École Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC) : Les lauréats de la première promotion consacrés

Ils sont 21 jeunes diplômés en journalisme à recevoir leur diplôme des mains du Premier ministre Choguel Kokalla Maïga.

En remettant les diplômes aux trois majors des trois spécialités (TV-Radio -Presse écrite), le Premier ministre n'a pas seulement félicité les lauréats, il a aussi et surtout invité les jeunes à s'engager pour le combat de la souveraineté du Mali. La guerre qui nous est imposée aujourd'hui, dira Choguel Kokalla Maïga, n'est pas seulement militaire, elle est aussi celle de la communication dont ils sont les acteurs. Le Chef du gouvernement invite les récipiendaires à la responsabilité et au professionnalisme dans tous leurs actes.

Le défi est grand, surtout dans le contexte du moment pour le Mali, dira Choguel Kokalla Maïga, mais il demeure à leur portée dès lors qu'ils seront armés de courage et de patriotisme. Bref, le peuple malien compte sur eux pour sortir le pays de cette situation bien complexe, a conclu le Premier ministre.

Source : CCRP /Primature



**Institut National de Prévoyance Sociale
(INPS)**

SERVICE AMO

Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08

COMMUNIQUE

A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS

La Direction générale de l'INPS porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO
Chef de service AMO-INPS



Dr Bandiougou M TRAORE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

1^{ère} Edition de la nuit de l'UJRM : Ibrahim Sanogo, sacré meilleur journaliste reporter, catégorie presse en ligne



Récompenser les meilleurs patrons de la presse et les meilleurs journalistes reporters du Mali pour créer l'émulation, tel était objectif de la première édition de la nuit de l'Union des Journalistes Reporters du Mali. La cérémonie était présidée par le ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Harouna Mamadou Toureh. C'était en présence du parrain de l'évènement Salif Sanogo, de la marraine Fatoumata Mbraka Mint Hamoudy, des présidents de la fédération des presses et de plusieurs personnalités de marque.

Dans son discours, le président de l'Union des Journalistes Reporters du Mali, a souligné qu'ils ne sont pas nombreux ces patrons de presse qui ont l'esprit entrepreneurial, qui mettent dans le minimum de conditions ces valeureux Hommes de média qui se sacrifient jour et nuit pour apporter du contenu dans leurs papiers, leurs radios et leurs télévisions. « **Les journalistes reporters, je vous rappelle, sont sur le terrain, sous la pluie,**

sous le soleil pour collecter, traiter et mettre l'information à la disposition de la rédaction. Sans ce noyau central, le journalisme meurt. Pourtant, sous vos yeux, les reporters meurent de faim, de maladie. Sous l'œil victime de ces patrons de presse qui donnent l'impression qu'un organe est créé uniquement pour nourrir une famille, les reporters meurent à petit feu.

Comment faire une bonne production audiovisuelle ou écrite si le moral est à chaque jour aussi bas et un ventre qui gronde en longueur de journée sur les théâtres des opérations, je voulais dire, sur le terrain de reportage. N'est pas, disait le célèbre romancier malien Moussa Konaté dans son ouvrage intitulé "Le Prix de l'âme" que : "Quand le ventre est vide, l'esprit tourne à vide et s'ingénie de quoi à manger" », a-t-il rappelé.

Et de poursuivre : Pour assainir la presse et encourager la méritocratie, l'Union des Journalistes Reporters du Mali demande aux au-

torités d'exiger dans les contrats avec les organes de la presse, le respect de l'article 5 de la loi portant régime de la presse et délit de presse qui stipule qu'une "convention collective régit les rapports entre employeurs et employés des organes médiatiques" le respect strict des critères dans la répartition de l'aide à la presse. D'ailleurs, pour veiller aux respects des exigences susmentionnées, l'UJRM demande à être membre de la commission de répartition de l'aide à la Presse, adopter incessamment les nouveaux textes de la refondation de la presse initiés par la maison de la presse dont l'UJRM a pleinement participé à son élaboration. Ces nouveaux textes visent à assainir le secteur de la presse malienne et surtout prévoient l'indexation de l'aide à la presse au budget national. Une solution sine qua non à la refondation de la presse malienne". « **Les journalistes détiennent les outils les plus puissants au monde. S'ils sont bien utilisés, ils contribuent grandement, d'une part, au développement socio-économique d'un pays, et d'autre**

part, à la cohésion sociale et le vivre ensemble. Par contre, ils restent des outils destructeurs s'ils sont mal utilisés surtout par des profanes. C'est pourquoi, l'UJRM, dès sa création, a placé au cœur de son plan d'action, la formation de ses membres. C'est le lieu de remercier toutes les faitières de la presse et plus particulièrement la Maison de la presse pour l'effort consenti dans la formation des journalistes reporters. Mais nous leur demandons toujours plus », a-t-il martelé. Le président de la Maison de la presse, Bandiougou Danté, a fait des témoignages émouvants sur la naissance de cette jeune association. Pour l'une des rares fois dans le contexte actuel, des jeunes ont décidé d'assumer le statut de journaliste sans se réclamer directeur de publication avec un organe dont le siège se trouve sur une clé USB. « Cela est extrêmement important. Parce quand ils ont eu l'idée de créer l'association nous avons eu beaucoup de discussions. Et les discussions ont essentiellement tournées sur le fait que nous ne pouvons pas admettre que des gens se disent journalistes, qu'ils revendiquent

ce titre, de l'autre côté, ils sont patrons. Le fait que ces jeunes aient décidé d'assainir l'environnement des médias, en assumant ce statut de journaliste, est déjà une première avancée. Ce que j'ai apprécié chez ces jeunes c'est d'aller vers l'autorégulation. Chaque fois qu'un confrère à eux se comporte mal ou à un comportement indécent sur le terrain, l'UJRM n'hésite pas à interpeller le confrère pour le faire venir à l'ordre », a-t-il témoigné.

Pour sa part, Fatoumata Mbraka Mint Hamoudy, a profité pour saluer la détermination et l'engagement des membres de l'Union des journalistes reporters pour servir le Mali avec patriotisme.

Salif Sanogo, parrain de l'évènement, s'est dit fier de l'Union des Journalistes Reporters du Mali. « Je comprends le souci de mes jeunes confrères qui ont besoin d'être sécurisés. L'un des gros problèmes de la presse au Mali, c'est que les journalistes vivent dans une précarité extrêmement dangereuse. La plupart de ces journalistes ne sont pas payés. Et souvent quand ils sont envoyés sur le terrain, on leur dit, débrouillez-vous. Comment un

journaliste qui a cette capacité dangereuse entre ses mains, comment on peut l'envoyer sur le terrain en lui demandant de se débrouiller. Il va se débrouiller comment ? et quand ce même journaliste sait qu'il n'a aucune couverture sociale et pour la retraite qu'est ce qui va se passer pour lui. Donc j'estime qu'aujourd'hui chaque patron de presse doit avoir le souci s'il arrive à recruter un ou deux ou trois journalistes, qu'il arrive à les sécuriser. Il leur donne un salaire décent. Qu'il puisse les inscrire à l'INPS. C'est le minimum. Sans cela, ça ne marchera pas. Un article de presse peut être plus dangereux d'une balle de fusil. Et un journaliste aux abois, un journaliste conditionné, un journaliste maltraité, peut provoquer des conséquences pires que celle qu'une bombe à sous munition. Il vaut mieux on prenne soin d'eux », a-t-il indiqué.

Le ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Harouna Mamadou Touré, soutient que la presse a cessé d'être le 4ème pouvoir depuis longtemps. « La presse, en fait est le 2ème pouvoir. Le premier je ne vais pas vous le définir. Vous le connaissez. Il nous vient ce qui ont la discipline, qui ont de la rigueur, qui ont de l'autorité, qui ont le sens du commandement. Ce que je souhaite ce que le premier et le seconde se cotoient de façon perpétuelle pour le bonheur du Mali. La presse, le pouvoir public, le gouvernement de la transition, nous sommes ensemble pour la défense de notre souveraineté. Nous sommes ensemble pour plus de liberté. Nous sommes ensemble pour combattre toutes ces pratiques inhumaines, égales, illégitimes, injustes », a-t-il dit.

Les journalistes récompensés sont donc Ibrahim Sanogo meilleur journaliste reporter catégorie presse en ligne, Assétou Djiré catégorie presse écrite, Dramane Bamba de radio Sigida Niéta de Sikasso catégorie radio, Aoua Gaousso Berthé, catégorie télévision. S'agissant des patrons de presse, pour la radio, c'est la Radio Klédou qui a été primée, pour la télévision Chérifila, la presse écrite le journal Indépendant et la presse en ligne Maliweb.

■ Maffenin Diarra



Sécurité à Bamako : Le Commissariat de police du 13^{ème} Arrondissement logé dans du neuf



Le Commissariat de Police du 13^{ème} Arrondissement de Bamako est désormais logé dans du neuf, et même plus, dans un joyau architectural. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le vendredi 17 juin 2022 sous la présidence du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE, en présence des Directeurs Généraux, des Directeurs et Chef d'Etat-major des services centraux du département, du Maire de la Commune VI du District de Bamako et du représentant du Chef de village de Yirimadio.

Le Directeur Général de la Police Nationale, l'Inspecteur Général Soulaïmane TRAORE, a fait part de l'honneur qui était le sien de s'ex-

primer au nom de la grande famille de la police nationale à l'occasion de l'inauguration de ce nouveau Commissariat du 13^{ème} Arrondissement de Bamako, et surtout de l'émotion qu'il ressent en repensant à la situation extrêmement difficile vécue en période d'hivernage par les personnels de ce commissariat. Les anciens locaux étaient en effet situés dans une zone facilement inondable lors de la saison des pluies, et cela devenait invivable.

« **Honneur, émotion, et aussi reconnaissance, car si ce commissariat flambant neuf a pu être réalisé c'est grâce à l'attribution d'une dotation budgétaire exceptionnelle, montrant ainsi la capacité de l'Etat à intervenir efficacement.**

Je veux en cet instant adresser mes plus vifs remerciements à notre autorité de tutelle, c'est-à-dire vous-même Monsieur le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, ainsi que, à travers vous, aux plus hautes autorités de notre pays », a déclaré le DG de la police.

Non pas sans remercier les fonctionnaires de police en poste au Commissariat du 13^{ème} Arrondissement qui, au cours des années qui viennent de s'écouler, ont démontré, qu'en dépit de leurs conditions de travail précaires liées aux inondations chroniques de leurs locaux, leur capacité à lutter efficacement, jour après jour, contre les criminels et les délinquants. Aussi reste-il convaincu qu'avec ce

nouveau cadre de travail plus sécurisé et fonctionnel, les personnels dudit commissariat auront à cœur d'afficher leur détermination à lutter contre l'insécurité.

Et d'indiquer : « **Nos populations sont en droit d'exiger notre protection et c'est notre devoir que de la leur fournir. J'ai souvent l'occasion de le dire, et je le répète ici, à nouveau : Servir son pays est un honneur, et protéger les habitants de nos villes des actions terroristes et de la nuisance des malfaiteurs est un engagement comparable à nul autre. Un policier n'est pas un fonctionnaire comme les autres, car chaque jour, il est susceptible de mettre sa vie en danger pour faire respecter l'ordre et la loi. Avant de conclure j'ajouterais deux choses : la première est que la peur doit changer définitivement de camp, et pour cela, un mot d'ordre s'impose, celui de la tolérance zéro ! De l'incivilité, on passe en effet rapidement à la délinquance, et de la délinquance on peut, si l'on n'y prend garde, aboutir à la criminalité et au terrorisme. Je prendrai une image pour illustrer mon propos, les pompiers ne maîtrisent jamais aussi bien un incendie qu'en intervenant rapidement sur les premières flammes. A défaut, le feu se propage et devient difficile à circonscrire.**

La deuxième chose a trait au renseignement qui est essentiel dans la réussite de nos missions, mais aussi pour la protec-

tion de notre environnement, tout particulièrement nos commissariats et les personnels qui y travaillent. Le renseignement nous permet d'anticiper et de contrecarrer des actions potentiellement dangereuses. Sans renseignement, un policier est un homme sourd et aveugle, c'est la raison pour laquelle nos fonctionnaires doivent en permanence développer les contacts avec la population, mais aussi avec les élus ainsi que les mouvements associatifs, culturels et sportifs. Je sais pouvoir compter sur le dévouement, la loyauté, la discipline, la rigueur de nos collègues et je veux leur souhaiter plein succès dans les missions à venir. Avec ce nouveau Commissariat de police du 13ème Arrondissement, ils disposent désormais d'infrastructures qui vont leur permettre d'améliorer leurs capacités opérationnelles au quotidien. Pour finir, je tiens à souligner l'excellente collaboration existante entre les fonctionnaires de police et la population de la Commune VI et je remercie nos plus hautes autorités pour leur engagement constant auprès des Forces de Défense et de Sécurité».

Pour sa part, le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE est lui aussi revenu sur le calvaire vécu par le Commissariat de Police du 13ème Arrondissement à cause des inondations, avec tous les désagréments cau-

sés au Commissaire et à son personnel dans l'accomplissement de leur mission. Des cas d'inondation qui ont souvent nécessité l'intervention de la Protection Civile pour débarrasser la cour et les locaux de l'eau.

« **Pour rappel, lors d'un de mes passages au niveau de ce Commissariat, suite à une grande inondation lors de l'hivernage passé, j'avais promis qu'une infrastructure sera réalisée au profit de ce Commissariat avant l'hivernage prochain. C'est pour concrétiser cette promesse, dont la finalité est d'offrir un cadre de travail adéquat au Commissariat, que le nouveau bâtiment a été construit entièrement sur financement du budget national** », fera savoir le Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE.

« **M'adressant aux fonctionnaires de Police qui animent le Commissariat de Police du 13ème Arrondissement, je leur demande d'être professionnels à tous points de vue et de rester constamment à l'écoute de la population, pour prendre en charge ses légitimes préoccupations et l'impliquer sagement dans le processus de sa propre sécurisation** », a conclu le ministre, non pas sans exprimer sa totale disponibilité ainsi que la détermination sans réserve des plus hautes autorités de la Transition à accompagner les forces de sécurité dans l'accomplissement de leurs missions.

■ **Yama DIALLO**

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

Smartphone display: **74%** Malikilé
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

L'Observatoire National du Dividende Démographique : Handicap et santé de reproduction

ONDD dévoile son étude sur handicap et accès des personnes vivant avec handicap aux services de santé de la reproduction...

Ce vendredi 17 juin 2022 à l'Hôtel Millennium/Bamako, l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) a organisé un atelier de restitution de son étude sur handicap et accès des personnes vivant avec handicap aux services de santé de la reproduction, de planification familiale et de prévention, et de protection contre les violences basées sur le genre au Mali. Cet atelier a été présidé par M Sadou

Diallo, Conseiller Technique au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, d Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Président du Comité Scientifique et Technique de l'ONDD.

Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé, plus d'un milliard de personnes, c'est-à-dire environ 15% de la population mondiale, présentent une forme ou une autre de handicap. Et cette proportion est en aug-

mentation du fait des tendances démographiques, de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et des facteurs comme les accidents, y compris de travail, les catastrophes et les conflits. Chacun d'entre nous peut être confronté à une forme ou une autre de handicap - temporaire ou permanent à un moment ou à un autre de sa vie.

Au Mali, les études disponibles sur la situation des personnes vivant avec un handicap montrent qu'elles font face à un plus grand besoin en matière de protection que les autres, elles ont aussi des besoins et des droits plus spécifiques. Et il convient de les aborder en tenant compte de leur statut et des principes de droits humains. Personne ne doit être laissé de côté ! Il nous faut adresser les besoins des plus vulnérables que les personnes sans handicap vulnérables pour une réduction rapide des inégalités, parce que chacun compte, explique M Sadou Diallo.

C'est dans cette optique que l'ONDD a apporté sa contribution à l'amélioration des connais-



sances à travers une étude qu'il conduit depuis 2 ans, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Population, une série d'activités et d'études sur les vulnérabilités. Déjà, un atelier a réuni en 2021 à Ségou des organisations de jeunes vivant avec un handicap pour discuter de la thématique «handicap, emploi et dividende démographique». La présente étude a été proposée dans le plan de travail convenu entre la Direction nationale de la Population, l'Observatoire National du Dividende démographique et le Fonds des Nations Unies pour la Population. Elle a été réalisée grâce au soutien financier de la Coopération Suédoise et la participation de divers acteurs dont la Fédération malienne des personnes vivant avec un handicap. L'objectif de l'étude était d'identifier les types de besoins auxquels font face les personnes vivant avec handicap dans les domaines de la SR/PF et de la protection contre les VBG et de faire des propositions en matière d'approches innovantes pour un meilleur accès des personnes vivant avec handicap aux services de SR PF, de protection et de prise en charge des victimes de VBG, y compris dans les contextes de crise.

Selon M Idrissa Minamba DOUMBIA, Consultant national, l'étude a concerné deux champs d'analyse : une analyse globale de la situation sociodémographique des PVH dans toutes les régions du Mali et le District de Bamako et une

analyse approfondie de l'accès des PVH aux services de santé de reproduction et de protection / prise en charge de VBG dans les régions de Sikasso, Ségou et le District de Bamako. Elle a tenté de confirmer ou d'infirmer la faible prise en compte des besoins des personnes vivant avec handicap dans les champs de la vie économique et sociale et en particulier dans le domaine de la SR et des VBG.

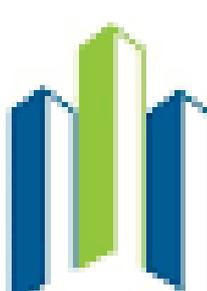
Il ressort de l'études quelques résultats tel qu'au niveau de l'Éducation et alphabétisation que plus de la moitié des personnes vivant avec handicap interrogées sont sans éducation, les femmes restant beaucoup moins scolarisées que les hommes. 53% des filles et des femmes interrogées n'ont reçu aucune instruction contre 43% des garçons et des hommes. Au secondaire, la différence est faible tandis qu'au supérieur, on compte 9% d'hommes contre seulement 4% de femmes. 51% des hommes vivant avec handicap sont scolarisés contre 44% des femmes. Une proportion de 6 sur 10 personnes alphabétisées sont des hommes.

En matière de besoins d'aménagements dans les lieux de résidence, l'étude démontre que 41% des personnes interrogées trouvent qu'un aménagement au niveau de leur résidence est nécessaire pour améliorer leur qualité de vie. Plus d'une personne handicapée sur 2 dispo-

sent donc de commodités permettant une facilité dans leurs activités et dans la qualité du cadre de vie. L'analyse par région montre que les régions de Kayes, Koulikoro et Tombouctou (respectivement 21%, 19% et 18%) concentrent la plus forte proportion de personnes vivant avec un handicap et ayant déclaré avoir un besoin d'aménagement au niveau de leur résidence.

Sur l'aide sociale et l'assistance médicale par rapport à l'étude seulement 32% ont déclaré avoir reçu, individuellement ou en groupes, d'un appui de la part d'une organisation nationale ou internationale. Au moins une personne sur 2 a reçu une aide dans les régions de Ségou et Mopti (61% et 50% respectivement). Ces régions sont celles qui concentrent également le plus de proportion de personnes vivant avec handicap assistées par une organisation (19%). Dans la cadre de la protection sociale, seulement 14% (une personne sur 7) a déclaré être inscrit dans un mécanisme d'assurance / assistance médicale (mutuelle / assurance, publique, privé ou communautaire) des personnes enquêtées : soit 13% des hommes et 15% des femmes.

Bokoum Abdoul Momini



ONDD

Observatoire national du Dividende Démographique

Sortie de la première promotion de l'ESJSC : 21 journalistes sur le marché de l'emploi



La cérémonie de remise officielle des diplômes aux 21 étudiants de la première promotion de l'École Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC), a été présidée, le samedi 18 juin 2022, Dr Choguel Kokalla Maïga, Premier ministre. C'était en présence du ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Amadou Keita et son collègue de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Me Harouna Mamadou Touré.

Selon le ministre Pr Amadou Keita, face aux défis multiformes qui se présentent au secteur de la communication et du journalisme, l'Etat du Mali fonde beaucoup d'espoirs dans l'École Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC). La présence du Premier ministre, chef du Gouvernement à la cérémonie de graduation, au-delà de l'honneur, est, aux dires du ministre Pr Amadou Keita, un acte hautement symbolique pour rappeler, avec conviction, « **le choix fort de notre pays de se doter d'un cadre d'enseignement supérieur pour prendre en charge la formation de nos ressources humaines en matière de journalisme et**

de communication. J'exprime mes vifs encouragements aux valeureux récipiendaires de cette première promotion qui porte le nom d'un homme de presse talentueux et dévoué, Diomansi Bomboté », a-t-il dit.

Le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, a mis à profit cette cérémonie pour prodiguer quelques conseils sur le Mali aux impétrants vous avez une arme redoutable en main. Le monde est en perpétuel mouvement et conflit. Aujourd'hui c'est les guerres partout et notre pays est en guerre contre le terrorisme. Il est en guerre pour recouvrer son indépendance de décision, pour recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, pour restaurer la fibre républicaine et laïque sur l'ensemble de son territoire national. Dans cette guerre on ne voit que les militaires au front. « **Vous savez tous qu'aujourd'hui il y a deux guerres. C'est la guerre physique et la guerre informationnelle. L'arme la plus redoutable que détiennent les dirigeants, des tenants du pouvoir, des puissances, c'est l'arme informationnelle. Il y a des guerres qui sont gagnés souvent par l'information alors même qu'on peut être faible sur le plan militaire. Comme**

on peut les perdre par l'information alors qu'on est fort sur le plan militaire. En tous les cas, la guerre que nous menons aujourd'hui marche sur deux pieds, les militaires au front et les journalistes dans les médias. Je voudrais à cet effet, en appeler à un grand sens de la responsabilité, du sens de l'histoire, du sens du devoir vis-à-vis de la nation. De la même façon dont les militaires tombent tous les jours sur le terrain. Je crois que chaque propos des journalistes écrit, dit ou prononcé doit tenir compte de la situation de notre pays, situation extrêmement fragile », a-t-il soutenu.

Et d'enchaîner : « **Vous savez aussi cette situation ou la plupart des journalistes dans notre pays à défaut d'une école de formation ou du travail appartenant à leur diplôme, ce sont retrouvés dans la presse, sans formation déontologique, sauf leur énergie, leur volonté d'être utile à la société leur volonté de travailler pour gagner leur vie. Beaucoup sont devenus journalistes alors qu'ils n'en ont pas le diplôme. Naturellement, il y a des insuffisances dans toutes les professions. Il y a la tendance à utiliser cette arme redoutable soit pour défendre l'indéfendable, soit pour porter des accusations souvent infondées. Certains portent plainte contre les journalistes. Ils les traînent devant les tribunaux. Il y a des grands débats au Mali pour la décriminalisation de la presse. C'est un débat me semble-t-il à approfondir, qu'il faut approfondir. Le journaliste ne doit avoir de dire ce qu'il pense en toute conscience, et dire sans volonté de nuire** », a-t-il précisé.

Le chef du gouvernement a décidé de nommer la major de la promotion, Aminata Simpara, comme hargée de mission de son service de communication. Dr Choguel Kokalla Maïga a remis les diplômes aux trois majors des trois spécialités (télévision, radio et presse écrite).

■ Ibrahim Sanogo

Transport aérien : Le retour de la compagnie Corsair au Mali

L'hôtel Radisson Collection a servi de cadre, le vendredi 17 juin 2022, pour la cérémonie officielle de reprise des vols de la compagnie aérienne Corsair à destination de Bamako (Mali). C'était en présence du représentant du ministre des Transports et des Infrastructures, Dr Moussa Telly, conseiller technique, du président directeur général de Corsair, Pascal Xavier, du directeur général de l'ANAC...

Il faut rappeler que la compagnie aérienne Corsair fait son retour à Bamako ce 16 juin 2022. En effet, la compagnie reprend ses vols directs depuis la capitale malienne, vers Paris - Orly avec 3 fréquences par semaine. Une bonne nouvelle qui va permettre de faciliter les échanges entre le Mali et la France à des prix attractifs. Corsair annonce son retour au Mali avec la réouverture de la liaison Bamako / Paris - Orly, l'aéroport le plus proche de la capitale française, situé à 14 km au sud de Paris. La compagnie aérienne connaît bien cette destination puisqu'elle l'avait desservie du 30 janvier 2018 au 15 septembre 2019. Corsair va ainsi relier Bamako à Paris - Orly en 3 fréquences par semaine à partir du 16 juin 2022. Ces vols directs proposés par Corsair permettent aux Maliens de faciliter non seu-

lement de leurs déplacements professionnels, de loisirs et aussi de retrouver leurs familles en France à des prix attractifs.

Le président directeur général de Corsair, Pascal Xavier, s'est dit heureux d'être au Mali pour la réouverture de Corsair au Mali. Selon lui, le retour de Corsair à Bamako permet de rendre plus accessible le transport aérien à cette période cruciale de l'année, où la demande est extrêmement forte. Les vols seront opérés en Airbus A330-300 permettant d'accueillir 352 passagers dont 12 en Business, 12 en Premium et 328 en Economy. Avec cette configuration tri - classes, Corsair propose une large gamme de produits, adaptée aux attentes de l'ensemble des segments de clientèle. Avec cette nouvelle ouverture, Corsair fait voyager les Maliens « en bonne compagnie ». Sa nouvelle signature, dévoilée en début d'année 2022, « Voyagez en bonne compagnie », fait écho à la qualité de son produit et de son service. Cette signature reflète l'attention portée par les employés de la compagnie pour répondre aux besoins et attentes des passagers, en vol et au sol. Corsair affiche ainsi son ambition de devenir la compagnie la plus recommandée sur ses destinations et s'engage à continuer à apporter toute son attention sur la qualité

de son service.

Le conseiller technique, Dr Moussa Telly, représentant du ministre des Transports et des Infrastructures, a souligné que le transport aérien est une composante importante de la politique des transports, des infrastructures et du désenclavement dans notre pays. « **J'ose espérer que le nouveau projet va prendre toute sa place dans cette politique de transport et du désenclavement. Nous voulons que cette compagnie va servir les deux parties à savoir les maliens d'abord et ensuite la partie Corsair** », a-t-il fait savoir, avant de remercier la compagnie pour son retour au Mali.

En réponse aux questions des journalistes, le président directeur général de Corsair a laissé entendre que chaque enfant qui voyage avec sa famille bénéficie d'une réduction de 66 000 FCFA quel que soit la période. Les étudiants ont besoin de voyager pour aller faire leurs études. Ils ont la possibilité d'amener deux bagages de 32 kilogrammes chacun. Et aussi la possibilité d'acheter des aller simple.

Le clou de cette cérémonie a été le jeu de tombola. Yaya Coulibaly a un billet d'avion Bamako-Paris-Orly en Classe économique. Le billet d'avion classe premium Bamako-Paris Orly aller-retour, a été remporté par Aissa Keita. Quant à Lassina Ouattara, il est emparé du billet d'avion classe affaire Bamako- Paris

■ Ibrahim Sanogo



Interview : Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Mikado FM :

Bonjour M. Mohamed El-Amine SOUEF. Vous êtes le Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao. Pourriez-vous nous faire une mise à jour sur la situation sécuritaire et socio-politique dans la région de Gao ?

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Il faut savoir que le bureau de Gao, à l'instar des autres bureaux régionaux, essaie de représenter la Mission au niveau local. Il y a le Mandat, il y a aussi l'Accord de paix qui a été signé en 2015. Vulgariser cet Accord et faire en sorte que le Mandat confié à la MINUSMA par le Conseil de sécurité soit exécuté dans de très bonnes conditions. Gao certainement n'est pas Kidal, Gao n'est pas Mopti car, c'est la zone des trois frontières. Ce qui arrive au Niger, arrive au Mali. Ce qui arrive au Burkina, arrive au Mali. Autrement dit, par exemple, s'il y a des terroristes qui commettent des actes au Niger et qu'ils veulent prendre la fuite, ils viennent dans la région de Gao. Même chose pour ceux qui sont au Burkina Faso. Donc, cela fait qu'il y a beaucoup d'actes qui sont perpétrés dans notre région, qui n'ont pas été comptabilisés ou bien appréhendés avant. Et du coup, nous avons beaucoup de personnes déplacées. Nous avons beaucoup de réfugiés qui sont venus du Niger et qui sont venus du Burkina Faso. Cela augmente les risques d'insécurité.

La Mission ou le Bureau régional, essaie de prendre en compte tous ces éléments, sachant pertinemment que le Bureau occupe une position stratégique, tout comme Gao occupe une position stratégique. On est lié à travers Labezzanga avec le Niger du côté nord, on est lié à l'Algérie de l'autre côté vers Tombouctou. Cela donne une dimension vraiment internationale, c'est à dire qu'il faut avoir un œil partout.

Sur le plan local et sur la situation politique. A Gao, les gens ne sont pas trop passionnés.

Les gens essaient de prendre les choses à leur juste valeur. Un certain nombre de dispositions ont été prises avec l'appui des différents acteurs, que ce soient les mouvements mais aussi et surtout le gouverneur et les autorités locales, en coordination avec la MINUSMA. Ce qui fait qu'il n'y a pas beaucoup de tensions ici au niveau politique. Au niveau socioéconomique, si vous regardez un peu l'histoire de Gao en 2014, 2015, voire 2016, il y avait beaucoup de tensions.

Mais nous avons réussi, dans le cadre de nos activités, dans le cadre de la cohésion sociale, à mettre en place des structures qui travaillent en étroite collaboration avec le cadre de concertation des notables, des oulémas, de la société civile et cela a permis de réduire les tensions. Aujourd'hui sur le plan communautaire, je pense que la situation est plus ou moins maîtrisée.

Sur le plan sécuritaire, c'est dommage, nous

avons noté une recrudescence de l'insécurité, que ce soit à Tessit, que ce soit à Gabéro, que ce soit à Ouatagouna, où il y a eu des carnages. Les autorités travaillent en étroite collaboration. La MINUSMA a multiplié les patrouilles. La MINUSMA a établi des bases temporaires, que ce soit à Tessit, que ce soit à Ouatagouna ou bien récemment à Talataye, pour prévenir ces actes terroristes ou de banditisme qui font en sorte que les populations se déplacent.

Je dirais que la situation est plus ou moins maîtrisée. Cela est dû à la franche collaboration entre les autorités au niveau de la région et la MINUSMA.

Mikado FM

Le mandat actuel de la MINUSMA arrive presque à son terme. Quelles sont les principales réussites dans sa mise en œuvre ?

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Beaucoup de choses parce que nous avons comme mission principale la protection des civils. Certaines personnes croient que la protection civile, il faut positionner des gendarmes et des policiers devant chaque maison





ou dans chaque bureau. Ce n'est pas cela. Par exemple, pour vous Madame, j'ai eu l'honneur, le privilège de voyager avec vous, pour aller dans une des localités reculées, à Afa-Lawlaw. Là-bas, nous sommes allés remettre aux populations de l'eau, un projet réalisé par la MINUSMA. C'est un forage équipé, qui permet aux éleveurs et aux femmes de développer des activités génératrices de revenus. Dans le cadre de la protection des civils, c'est important parce que les femmes, au lieu de marcher des kilomètres pour aller chercher de l'eau, nous avons amené l'eau dans la localité. Cela contribue à la protection des civils, mais aussi au retour de l'autorité de l'Etat, la restauration de l'autorité de l'Etat. Nous avons innové, nous avons établi ce que nous appelons les colonnes foraines. Nous sommes partis sur le terrain avec le gouverneur, avec les préfets, les sous-préfets, pour y voir quels sont les besoins et pour permettre aux autorités, autrement dit les maires et les sous-préfets, de revenir. Nous avons réhabilité un certain nombre d'infrastructures pour permettre aux autorités de revenir.

Dans ce même cadre des colonnes foraines, il y a les audiences foraines. Aujourd'hui, nous nous déplaçons avec les juges, nous nous déplaçons avec le procureur pour aller dans les milieux les plus reculés, nous sommes allés

à Bourem, nous sommes allés à Ansongo, nous sommes allés à Tessit pour organiser des audiences foraines. Tant qu'on ne lutte pas contre l'impunité, il y aura toujours le désordre et il y aura toujours de l'insécurité.

Je pense que beaucoup de choses ont été faites pour pacifier la région, pour protéger les populations et pour renforcer la cohésion sociale, cette entente entre les différentes communautés. Avant quand un Arabe faisait quelque chose, la communauté se positionnait automatiquement derrière cette personne. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, c'est le droit, rien que le droit.

Mikado FM

Toutes ces actions que vous venez de mentionner ont pour objectif bien sûr, le retour de la paix, de la réconciliation dans la région de Gao. Vous pouvez faire l'état des lieux du processus de paix et de réconciliation.

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Je pense que le processus, comme je l'ai dit, nous, en tant que MINUSMA, nous avons le mandat et nous avons l'Accord d'Alger. Je pense que la région de Gao a toujours été pionnière. Les premiers actes qui ont été posés, ils

l'ont été ici à Gao. Je pense au MOC, je pense aux patrouilles mixtes, je pense à l'installation des autorités intérimaires, je pense au DDR, je pense aux forces reconstituées. Donc tout cela, c'est Gao qui a été pionnier et Gao est conçu comme étant une sorte de laboratoire. Je pense que beaucoup de choses ont été faites. Tout cela, c'est pour ramener la paix, la sécurité, la stabilité, la quiétude, pour qu'il y ait un développement durable dans la région.

Mikado FM

Dans certaines localités du Mali, on sait qu'il y a des quiproquos entre la population et la MINUSMA. Qu'en est-il à Gao ? Quelle est votre collaboration, la relation que vous entretenez avec les autorités et les communautés locales ?

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

La MINUSMA, ce n'est pas X ou Y. La MINUSMA, c'est tout le monde car elle représente les Nations unies. Le Mali est une partie intégrante des Nations unies depuis les années 60, juste après l'indépendance et le Mali a toujours joué un rôle important dans le cadre de la paix et de la sécurité dans le monde. Aujourd'hui, nous disons aux frères et sœurs maliens qui sont ici, que la MINUSMA, ce n'est

pas Monsieur X ou Monsieur Y qui est venu de tel pays. La MINUSMA, c'est nous tous. À l'intérieur de cette organisation, nous avons des Maliens qui travaillent, des contractuels, nous avons des compatriotes, des fonctionnaires réguliers qui y travaillent. Nous avons des prestataires qui viennent tous les jours. Notre réussite, c'est leur réussite. On ne peut qu'établir des relations de confiance, de partenariat gagnant-gagnant entre les communautés, les prestataires et la MINUSMA, entre guillemets, que ce soient les contingents, que ce soient les fonctionnaires.

Donc, nous avons des relations qui sont au beau fixe. J'ai été très impressionné parce qu'il y a trois semaines, nous avons, en présence de Monsieur le Gouverneur de la région et des autorités locales, remis à la jeunesse de la région de Gao, du matériel, des équipements, des projets que nous avons réalisés à leur profit. Nous savons que les jeunes sont les piliers de la paix et de la réconciliation. Ici, surtout à Gao, les jeunes et les femmes ont joué pendant la résistance un rôle important qu'il faut toujours saluer. À cet effet, nous avons entendu des discours émanant de jeunes qui ne cachent pas en général leur colère. Ils ont exprimé toute leur gratitude et ont salué et rendu hommage à la MINUSMA et à ses actions. Ils ont parlé de l'engagement personnel du Chef de la MINUSMA, Monsieur El-Ghassim WANE qui, depuis son arrivée il y a moins d'un an, a visité Gao plus de quatre fois. Il est allé à Ménaka plus de trois fois. Il est allé à Ansongo deux fois. Il est à Kidal, il est partout. Ici, à Gao, les gens prennent note. Récemment, il a amené une délégation des ambassadeurs des pays membres du Conseil de sécurité pour venir s'imprégner, vivre la réalité et échanger avec les autorités locales, la société civile. Quelqu'un qui est à Bamako ou à New-York, ne peut ressentir la même chose que quelqu'un qui est ici à Gao. Je pense que c'est cela la cerise sur le gâteau par rapport à nos relations avec les communautés d'ici.

Mikado FM

Le projet dont vous parliez tout à l'heure, a coûté à la MINUSMA au moins plus de 40 millions de FCFA. Et vous êtes régulièrement en contact avec la population de Gao. Quelle est sa perception de la Mission des Nations unies ?

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Quand je regarde ou entends ce que les gens disent, je ne saurais prendre pour argent comptant ce qui est publié à travers les réseaux sociaux mais je vais à la rencontre des populations. Tous les samedis et dimanches, je suis au marché, à l'hôpital, j'entends les gens. Je les rencontre et discute avec eux. Nous organisons des activités qui permettent aux jeunes de venir échanger avec le personnel de la MINUSMA. Nous organisons des compétitions sportives. Souvent, les jeunes de Gao viennent jouer contre nos contingents. S'il n'y avait pas ces liens et ces relations de confiance déjà établies, cela n'allait pas se produire. Partout où nous allons, nous avons le soutien des autorités et des populations. On ne nous a jamais interdit de nous rendre dans une localité quelconque pour mener notre mission. On le fait en partenariat, en concertation avec les autorités, mais aussi avec l'appui des différentes franges de la société civile.

Mikado FM

Que dire des réalisations de la Mission dans la région à l'approche de la fin de son Mandat. Avez-vous des exemples concrets, de projets qui vous ont vraiment marqué personnellement ?

Mohamed El-Amine SOUEF, Chef du Bureau régional de la MINUSMA à Gao

Bien sûr qu'il y en a. Mais, une chose est à clarifier parce que les gens confondent la MINUSMA qui est une Mission de maintien de la paix et le PNUD ou encore l'Unicef, ou ONU-Habitat. Ce sont des agences qui sont chargées du développement. Nous, nous sommes une mission de la paix. Pour faire la paix, il y a les Maliens en première ligne c'est-à-dire, les différentes organisations de la société civile, les différents acteurs politiques, les partis politiques. C'est eux qui font la paix et nous venons en appui dans ce sens. Nous avons bâti des relations d'amitié et de fraternité avec les populations que nous devons préserver. C'est pourquoi le chef de la mission, El-Ghassim WANE, qui s'est rendu compte que dans les régions du Nord, les gens sont confrontés à des problèmes d'eau, a misé sur la réalisation de beaucoup de projets d'adduction d'eau un peu partout. Nous sommes allés récemment à Ansongo où des projets d'une valeur de deux

milliards de Francs CFA ont été réalisés. Le montant des projets en cours de réalisation tourne autour de la même somme. Ce sont des projets réalisés ça et là. Comme je l'ai dit, nous n'allons pas nous substituer aux autorités, encore moins aux agences de développement des Nations unies. Nous essayons d'apporter notre pierre à l'édifice. Nous avons beaucoup misé sur : l'eau, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la sécurisation de la ville de Gao. L'un de nos objectifs, c'est de pouvoir réhabiliter le bac de Léléhoy parce qu'il contribuera beaucoup au développement de la région, mais aussi à la sécurité des populations.

Mikado FM

Un dernier mot à la population de Gao et à vos collègues de la MINUSMA ?

Mohamed El-Amine Souef, Chef de Bureau régional de la MINUSMA à Gao

À nos collègues de la MINUSMA, je veux dire qu'il faut être patient, vigilant et persévérant. Il faut savoir que si nous arrivons à apporter quelque chose pour la paix ici dans la région, si nous avons la paix au Nord, nous avons la paix au Mali. Et le Mali a toujours été un pays pionnier, un pays phare. Donc s'il y a la paix au Mali, il y aura la paix au Burkina, en Côte d'Ivoire et il y aura la paix en Afrique. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour nous-mêmes. Nous ne le faisons pas seulement pour les Maliens, mais nous le faisons pour nous-mêmes. Aux populations, je dirais que nous sommes des frères, nous sommes des partenaires. On ne peut pas être prophète chez soi. Nous avons des Maliens bien instruits qui jouent un rôle important au Congo, au Soudan du Sud, au Kosovo pour la paix et la sécurité de ces pays et du monde. Nous sommes là pour eux et nous sommes à leur écoute. Les bureaux de la MINUSMA sont ouverts à tout moment. Jour et nuit, ils sont toujours les bienvenus. Nous sommes à l'écoute et ce que nous pouvons faire, nous le ferons. Ce que nous ne pouvons pas faire directement ici, nous ferons le plaidoyer au profit des populations.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA-



Hadj 2022 : Les encadreur briefés par le ministre KONÉ

Le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes, Dr Mahamadou KONÉ, a rencontré l'ensemble des délégués pour les conseils d'usage en matière d'encadrement des pèlerins musulmans. C'était le samedi 18 juin 2022 à la Maison du Hadj, sise au Centre Culturel Islamique de Hamdallaye, en présence du Directeur Général de la dite structure, Dr Abdoul Fatah CISSÉ.

Ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue au ministre KONÉ, a rassuré sur la partition de la Maison du Hadj, celle de faciliter le travail des délégués sur place, en Arabie Saoudite, afin de leur permettre de jouer leur propre partition : encadrer et assister les pèlerins dans les phases rituelles proprement dites comme dans toute autre activité en lien direct avec le hadj.

Il a profité de cette occasion pour souligner le rôle joué par le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes dont la perspicacité a permis à la Maison du Hadj de

disposer de textes législatifs et réglementaires afin de lui conférer la responsabilité technique et matérielle de l'organisation du pèlerinage aux Lieux Saints de l'islam.

Le Dr CISSÉ a également salué le plaidoyer payant du Dr KONÉ qui a fait débloquer la situation difficile du Mali en Arabie Saoudite grâce à l'implication personnelle des plus hautes autorités de la Transition, SE le Colonel Assimi GOITA et Dr Choguel Kokalla MAÏGA, respectivement chef de l'Etat et Premier ministre.

Le ministre KONÉ a confirmé les propos du DG,

regrettant l'insuffisance de textes juridiques au profit de la Maison du Hadj dont le sort pouvait être assimilé à celui d'une coquille vide parce que confiné à jouer un petit rôle, celui de contribuer simplement à l'organisation du hadj.

Ce n'est plus le cas avec l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires, la responsabilité opérationnelle du hadj incombant désormais à la Maison du Hadj avec tous les effets juridiques y afférents, s'est-il réjoui.

« **Le Mali était sur une liste noire de l'Arabie Saoudite, excluant de fait notre pays du hadj 2022. Mais, grâce à l'implication personnelle du chef de l'Etat, colonel Assimi GOITA, et du chef du Gouvernement, Dr Choguel Kokalla MAÏGA, toutes les difficultés ont été résolues et les obstacles levés** », a confirmé le ministre KONÉ.

Aussi, sur instruction des plus hautes autorités de la Transition, des dispositions sont-elles prises, cette année, pour le confort moral et matériel des pèlerins maliens, a-t-il révélé.

« **Ce qui intéresse particulièrement les plus hautes autorités de notre pays, ce**



n'est pas une question de quantité, mais plutôt la qualité du service à offrir aux pèlerins maliens », a soutenu Dr KONÉ.

« C'est la raison pour laquelle, des dispositions sont prises pour loger nos pèlerins à moins de 100 mètres des mosquées, à Médine comme à la Mecque », a-t-il justifié.

« **Je vous instruis, à votre tour, de veiller sur la qualité des services que vous devez rendre aux pèlerins pendant les phases rituelles comme en matière de restauration et de transport », a insisté Dr KONÉ.**

« **Ne vous mêlez pas du pécule-mouton, indiquez plutôt aux pèlerins le lieu indiqué pour qu'ils puissent s'acquitter de ce devoir religieux », a-t-il conseillé en connaissance de cause.**

« **S'agissant de l'encadrement, il faut savoir que c'est la prérogative de l'Administration qui peut se faire assister par les associations islamiques avec lesquelles il ne saurait être question de syndicalisme en la matière. En d'autres termes, le pèlerin paye de sa poche pour aller à la Mecque pour le hadj, mais c'est l'Etat qui paye pour le délégué afin de servir avec loyauté les pèlerins au nom de l'Etat**

dans le cadre du service public, le choix ayant été opéré par moi-même sur la base de la confiance et de la compétence des uns et des autres », a martelé le ministre KONÉ pour clarifier les choses.

« **Vous vous devez, délégués et pèlerins,**

un respect mutuel et réciproque », a-t-il prodigué en guise de conseil aux encadreurs. « Je vous confie à Dieu », a conclu le ministre KONÉ.

Source : CCOM/MARCC



L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Mali : Une élaboration constitutionnelle à marche forcée

Depuis que la Cour constitutionnelle a reconnu, le 28 mai 2021, la supériorité de la Charte de la Transition sur la norme fondamentale de 1992, la Constitution du Mali a cessé d'exister. La junte a pourtant continué de tromper une partie du peuple en lui faisant croire que son action se référerait toujours au texte instituant la IIIe République : nécessité vitale pour un régime cherchant à se légitimer pour rester au pouvoir. Mais cette mystification ne pouvait durer. En effet, constatant que les vingt-quatre mois supplémentaires qu'elle s'était accordés entraînaient bien des contestations – de ses anciens alliés du M5-RFP notamment, tel l'imam Dicko et, toujours, de la communauté internationale –, la junte s'est vue obligée de faire une concession pour se maintenir à la tête du Mali, tout en apaisant les tensions : c'est dans l'élaboration d'une nouvelle Constitution qu'elle l'a trouvée. Moyen habile pour suggérer son départ imminent du palais de Koulouba et la reprise en main des affaires par les civils. Le 11 juin 2022, un décret est donc publié : « Il est créé auprès du président de la Transition (le colonel Goïta), une commission de rédaction chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant constitution de la République du Mali, dans le cadre de la refondation de l'État. » Cependant, la proposition de rédiger une nouvelle Constitution n'est-elle pas prématurée ? Certes, l'idée est pertinente et les Maliens la soutiennent, mais le délai de deux mois imposés à la commission pour rendre son travail est bien trop court et fait douter des intentions de la junte, pressée par la Cédéao et le peuple, et surtout soucieuse de conserver son emprise.

Une nouvelle Constitution nécessaire et légitime

La nation malienne étant souveraine, elle peut changer la Constitution de la IIIe République à n'importe quel moment, y compris en période transitoire. Cette possibilité est encouragée par les circonstances : signé en 2015, l'accord

d'Alger n'est pas pleinement appliqué, de sorte que, s'il entrait dans la nouvelle Constitution, l'État serait contraint d'en tenir compte. De cette manière aussi, la stabilité institutionnelle, qui fait défaut, serait mieux garantie parce que le texte traiterai enfin des particularités du Mali, ce que les dispositions de 1992 ne font pas assez, étant donné qu'elles ressemblent trop à celles de la Ve République française. Enfin, la grande rigidité de la Constitution de la IIIe République, qui rendait sa révision très difficile, serait sans doute corrigée. Cependant, si un nouveau texte est souhaitable, un délai plus long que les deux mois prévus pour l'élaborer s'impose.

Les intentions ambiguës de la junte

La rapidité exigée pour ce travail attire l'attention. Il laisse penser que la junte veut agir de façon précipitée, donc que les sanctions prises par la Cédéao semblent être la cause première du décret imposant la rédaction d'un avant-projet.

L'intention de l'armée n'est donc pas d'associer le peuple au gouvernement du pays, mais de calmer les instances internationales. Elle pense aussi se légitimer, alors que la prolongation de la Transition est très critiquée, et gagner du temps pour trouver des moyens de rester au pouvoir. Or, il est douteux que l'intention des putschistes soit louable quand on observe le mal qu'ils ont fait à la Constitution de la IIIe République tout en prétendant la défendre. Remarquons enfin que c'est le président de la Transition lui-même qui va nommer les membres de la commission, prérogative qui rappelle la désignation des représentants au Conseil national de Transition (CNT) et des participants aux Assises nationales de la refondation (ANR), tous inféodés, donc, au régime... Le cadre de la décision présidentielle ne convient donc pas.

Un cadre défavorable

Depuis le premier coup d'État, la junte fait



mine de respecter la volonté du peuple, d'abord en instaurant le CNT, puis en créant les ANR. Fin 2021, les participants à ces réunions émettent des avis qui vont dans le sens de la junte. Or, parmi leurs « recommandations » figure la création d'une nouvelle Constitution. Cette proposition a l'apparence de la légitimité, mais elle n'est que la reprise imposée par le discours officiel, puisque, en février 2021, déjà, Ismaël Wagué, ministre de la Réconciliation nationale, annonçait un avant-projet de Constitution. Quel cadre fallait-il donc respecter ? D'abord, mettre en place une consultation publique, puis une Commission constitutionnelle indépendante dont la synthèse aurait servi à l'Assemblée constituante, mais avant tout, organiser des élections pour revoir des civils aux postes de décision ! Finalement, aux yeux de la junte, le temps de la réflexion n'est pas nécessaire pour refonder l'État. Elle n'a pas compris que le processus d'élaboration du droit exige rigueur et patience : c'est là une preuve supplémentaire qu'elle est incapable de gouverner et que la Constitution projetée ne sera ni acceptable, ni pérenne : on ne construit pas des fondations sur des sables mouvants au risque d'être englouti par la volonté populaire.

Balla Cissé, Docteur en droit public
Avocat au Barreau de Paris,
Diplômé en administration électorale

Lutte contre la corruption : A quand la vérité sur ces milliards volés au Mali ?



Plus faux et plus audacieux que le malien, tu meurs, entend-on dire souvent dans les causeries du thé ou d'une bouteille fraîche. Si le Mali est considéré comme un pays extrêmement pauvre, il n'en demeure pas moins que beaucoup de ces cadres civils et militaires, des opérateurs économiques, d'anciens présidents et leurs nombreux ministres, des leaders religieux ont amassé des fortunes colossales avec une audace et une insouciance indescriptible.

Ces odieux crimes économiques et financiers dont les surnommés se sont rendus coupables ont plongé le pays dans une situation absolument dramatique. Le ministre de la Justice et tous ses collaborateurs doivent revêtir leurs costumes de patriotes sincères pour recouvrir les fonds pillés, les restituer à l'Etat et traduire sans complaisance leurs auteurs devant les tribunaux compétents. S'ils sont retenus coupable, les envoyer dans les prisons spéciales à la dimension de leur forfaiture économique. Ne dit-on pas que « pour effrayer les vivants, il faut tabasser les morts ? ». Sous les 10 ans d'Alpha Oumar Konaré au pouvoir, les premiers milliardaires maliens sont nés. Comment sont-ils parvenus à accumuler toutes ces richesses avec autant de facilité au nez et à la barbe des autorités sensées traquer les cadres

politiques, administratifs de cette espèce ? La délinquance financière, la corruption et l'accaparement systématique des biens de l'Etat ont atteint leur vitesse de croisière sous le régime dépensier de feu IBK qui n'a heureusement duré que 7 ans, au cours desquels le pays a été précipité dans le gouffre du désespoir et de la désolation. Il en aurait fait 03 ans de plus, la catastrophe serait monumentale. Ce fut le festival financier le plus grotesque de toute l'histoire économique du Mali.

La famille du président, parents amis et alliés, les nombreux inutiles et incompetents ministres, sa pléthore de premier ministre en 07 certains barons du RPM, les honorables députés suivistes et affairistes de la majorité, des opérateurs économiques avides d'argent et quelques leaders religieux et aux ventres profonds ont planifié et exécuté à merveille cette descente aux enfers économiques du peuple malien qui a fini par plonger dans les labyrinthes de la misère noire.

Au lieu d'engager cet argent soutiré frauduleusement des caisses de l'Etat dans la sécurisation du pays en guerre contre les djihadistes et les narcotrafiquants, ces prédateurs financiers ont préféré investir ce pognon chargé d'odeurs nauséabondes dans leur renouvellement total ou partiel, de parc auto-

mobile dans l'organisation des mariages pompeux pour leurs enfants et eux mêmes, dans l'achat et la mise en valeurs de vastes domaines Agro-sylvo-pastoraux et dans le financement d'études de leurs progénitures dans les universités occidentales de renom.

Tous ces crimes vont ils restés impunis ? Par pitié pour le peuple malien, il est recommandé aux juges crédibles de creuser ces dossiers économiques, les fouiller de fond en comble et mettre l'Etat malien dans ces droits.

IBK paix à son âme, véritable gourou de la secte pillarde est décédé avant qu'il n'ait pu être entendu sur les chemins pris par ces milliards détournés par une minorité. Feu Soumeylou Boubeye MAIGA retenu dans les mailles de la justice a aussi rendu l'âme sans qu'il ait pu être cuisiné sur ces astronomiques et monstrueux détournements. Que dire de Bakary Togola, leaders des paysans qui a été jeté au gnouf pour avoir détourné des milliards relaxé au cours d'un procès bizarre et bronzé. Il n'aurait rien fait du tout.

Boubou Cissé et Tieman Hubert Coulibaly, fidèles compagnons d'IBK aux affaires, ont préféré prendre la tangente. Il leur est reproché le détournement de plusieurs millions lorsqu'ils exerçaient comme ministres et dernier Premier ministre du Mandé Massa déchu et décédé pour le premier. Et Madame Fily Bouaré, ancienne ministre de l'Economie et des Finances de 2013 à 2015 au moment fatidique de l'achat hyper controversé de l'avion présidentiel qui reste à présent un mystère entier et des équipements militaires ? Les biens immobiliers ayant été bradés à des opérateurs économiques à vil prix. La liste est connue pour boucler la boucle. Ces généraux de l'armée malienne milliardaires ont ils été arrêtés ? Des rumeurs nous sont parvenues qui font état de remboursement des sous volés sans tapage ni humiliation. Est-ce vrai ? Karim Keita, l'enfant prodige présidentiel et ancien député en cavale avec des milliards sera-t-il extradé un jour au Mali ? L'affaire du journaliste Bourama Touré ? Justice sera-t-elle rendue ? Le Mali kura tant réclamé par les citoyens maliens ne pourrait voir le jour avec un passif financier aussi lourd, douloureux que répugnant causé par ces voleurs invétérés qui n'ont jamais aimé respecter leur pays.

Prosper Ky

Source : La révélation

Décryptage : Parler à l'intelligence des maliens

Après les Assises nationales de la Refondation de 2021 pour sortir le Mali de la crise, voici la 2^e création de la Transition : la rédaction d'une nouvelle constitution.



Il est créé, auprès du Président de la Transition, une commission de rédaction chargée d'élaborer un avant-projet de loi portant constitution de la République du Mali, dans le cadre de la Refondation de l'État », article 1er du décret N°2022-0342/PT-RM du 10 juin 2022 portant création, mission, organisation et fonctionnement de la commission de rédaction de la nouvelle constitution (Journal officiel du Mali). Le pouvoir de Transition sort l'artillerie lourde pour avancer sur l'arc des réformes. Goïta veut reprendre la main comme cela se susurre dans l'arrière cours du pouvoir.

Le pouvoir use

Il s'agit durant deux mois d'associer les forces

vives : associatives, politiques, économiques et experts. Voilà donc un aréopage qui devrait permettre à la Transition d'écrire l'ensemble des lois fondamentales. Lesquelles lois régiront la forme de gouvernement et réguleront les droits politiques des Maliens. Certes, on peut jubiler de voir que sept mois après les Assises nationales de la Refondation (ANR), le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, rassemble ses forces pour accomplir la « refondation » de l'État. Certes, les Maliens peuvent aussi se réjouir de voir que l'exécutif se mobilise pour les réunir autour d'une réforme au lieu de les abreuver tous les quatre matins de communiqués et de discours. Cependant, ce nouveau projet de constitution dit quelque chose du contexte actuel difficile

que traverse le régime de Transition : blocus de Boni par la Katiba Serma depuis trois semaines, affaire des logements sociaux, etc. La pression des sanctions (CEDEAO) sur l'économie nationale et l'impact économique de l'invasion russe en Ukraine finissent de briser l'élan de l'exécutif pour négocier le virage de la paix. La fatigue, la permanence des tensions sécuritaires obligent le pouvoir à lâcher du lest. Le doute gagne les esprits. Les Maliens croient de moins en moins à la volonté de l'exécutif à œuvrer pour un retour des civils au pouvoir. Mieux encore, les manifestations populaires de 2020, entraînant la chute d'IBK, n'ont pas servi de leçon à ses successeurs. Aujourd'hui, le degré de sincérité dans le narratif de l'exécutif décroît. Le pouvoir use. Et on se

rassemble comme on peut.

Réconcilier le peuple et le pouvoir

D'une certaine façon, pour cette réforme (constitution), il va falloir retrouver les Maliens, réconcilier le peuple et le pouvoir. Toute tentative de passage en force engloberait la réforme. Rappelons que les prédécesseurs de Goïta ont tous fini par renoncer à réviser la constitution de février 1992. Alpha Oumar Konaré, 1er Président du Mali démocratique, a abandonné son projet de révision constitutionnelle. La classe politique n'était pas encore prête pour modifier « sa » Constitution, un des bébés de la démocratie malienne.

À travers la révision constitutionnelle, les opposants de Konaré lui reprochaient de dissimuler un 3ème mandat. Ce qui ne s'est jamais vérifié. Son successeur, Amadou Toumani Touré, l'a appris à ses dépens lorsqu'il voulait retoucher la même constitution pour plus d'égalité entre les Maliens. Les Maliens, mobilisés majoritairement par le Haut Conseil Islamique du Mali, l'ont obligé à abandonner son projet de révision en 2009.

Le dernier Président, IBK, démocratiquement élu et chassé par le putsch de 2020, a renoncé à sa réforme de révision constitutionnelle en 2017 faute de compromis avec les Maliens. À la décharge d'IBK, les massacres à répétition ont miné son agenda des réformes. Le spectre de l'échec plane toujours sur les révisions

constitutionnelles. Le sentiment général des Maliens est que ces tentatives de réforme constitutionnelle viennent d'en haut. Ceci dit, il y a une différence nette entre les projets de réforme constitutionnelle précédents et celui de la Transition actuelle : c'est la rédaction d'une nouvelle constitution. Le pouvoir de Transition, pour parer à tout risque de rejet de sa réforme, s'est engagé dans la rédaction d'une nouvelle constitution. La constitution de 1992 est sensible. Sa révision se confondrait avec les agitations. Le temps est court.

Encore un effort !

Néanmoins, la mise en place d'une commission de rédaction de l'avant-projet d'une nouvelle constitution inquiète pour deux raisons. La 1ère, ce projet informe que le pouvoir de Transition ne s'est pas donné le temps de réfléchir sur la question. Or, dans l'article 2 de la Charte révisée de la Transition (2022), les missions de l'actuelle transition sont notamment : « ... l'adoption d'un pacte de stabilité sociale, les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives, l'organisation des élections générales... ».

Pour l'instant, la révision de la charte n'a ni pénétré l'esprit de l'exécutif, ni saisi celui du Conseil National de Transition. En attendant, les Maliens soutiennent Assimi Goïta, non pas parce qu'il inspire confiance plus que ses prédécesseurs, mais parce qu'il peut être l'homme de la situation pour réconcilier les

Maliens. C'est tout ! Une 2e raison, il est surprenant de voir que la Transition mette à la poubelle la constitution de février 1992, symbole pour les Maliens de l'union de toute la société pour s'extraire des griffes du capitalisme et des dérives totalitaires. Quand bien même les Maliens trouvent que cette même constitution est un copier/coller de la constitution française de 1958.

Donc, la nôtre ne serait pas représentative des réalités socioculturelles et historiques du Mali. Mais, l'esprit de la refondation ne consisterait-il pas à établir un nouveau contrat social et politique entre les Maliens d'hier, d'aujourd'hui et de demain ? Enfin, le Mali n'est pas mort, mais il souffre d'inégalités et d'injustices dans la redistribution des richesses. Il souffre de l'inapplication des textes en bonne et due forme.

La mauvaise gouvernance, la corruption, le clanisme politique et communautaire et le terrorisme ont sclérosé l'esprit d'initiatives et d'anticipation. Inévitablement, le développement en pâtira. Donc, il ne s'agit pas de superposer les textes et les institutions, une approche jacobine de l'Etat, mais de s'inspirer de l'existant pour innover. Souhaitons que l'exécutif parle plus à l'intelligence des Maliens qu'à celle des rapaces, prêts à dépecer l'Etat. Encore un effort !

Espérons que cette commission pour rédiger l'avant-projet de la constitution ne soit pas une machine à broyer l'espoir des Maliens. Car, la corde est raide. En plus des aspects juridiques, elle devra s'inspirer aussi de l'évolution sociologique du Mali à l'intérieur comme à l'extérieur. Les enjeux de vivre ensemble, la question des croyances, des traditions et des valeurs républicaines doivent y figurer. Autrement, la future constitution devra incarner le citoyen malien de Kayes à Taoudéni. Il va falloir garder son sang-froid pour ensemercer les champs du Mali éternel à l'image de notre hymne national : « O Mali d'aujourd'hui, O Mali de demain. Les champs fleurissent d'espérance. Les cœurs vibrent de confiance ».

Comment œuvrer pour avoir des hommes capables de faire respecter les textes ?
Comment concilier justice et liberté ?

Mohamed Amara
Sociologue
Source : Mali Tribune





*Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21*

**MEMORANDUM DU M5-RFP SUR LE VOTE DU PROJET DE NOUVELLE LOI
ELECTORALE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION LORS DE LA SESSION
PLENIERE DU 17 JUIN 2022**

1. Contexte :

La Transition politique en cours depuis le 18 Août 2020 résulte de la lutte implacable du Peuple malien, qui a décidé, de façon résolue, d’opérer un changement de système de gouvernance de l’Etat, à travers un processus de Refondation pour le Mali Koura et de sauver notre Nation d’une perte quasi-certaine.

Le M5-RFP a porté cette lutte du Peuple, et a exigé le respect de la vision de Refondation aux Autorités de la première phase de la Transition qui peinaient à la concrétiser, en leur exprimant les attentes majeures des Maliens. Sur ces entrefaites survint la Rectification de la Transition le 24 mai 2021.

Se fondant sur l’engagement pris par le nouveau Président de la Transition, le Colonel Assimi GOÏTA, de s’atteler à la satisfaction rapide des besoins prioritaires des populations, le Premier ministre issu du M5-RFP, Dr Choguel K. MAÏGA a, dès l’entame de sa mission, mis en exergue les axes majeurs du Plan d’Action du Gouvernement (PAG) adopté le 2 août 2021 par le Conseil National de Transition (CNT). Ces axes se résument comme suit : le renforcement de la sécurité, les réformes politiques et institutionnelles, l’organisation d’élections crédibles, l’amélioration de la gouvernance des affaires publiques, la réduction du train de vie de l’État, la moralisation de la vie publique, la fin de l’impunité et la satisfaction de la demande sociale.

Ces impératifs figurent en bonne place dans les conditions de réussite de la Transition soumises aux Autorités militaires par le M5-RFP. Elles ont été reprises dans les feuilles de route du Premier ministre et du Président de la Transition, respectivement lors du premier Conseil de cabinet du gouvernement et lors du premier Conseil des ministres. Le PAG du 2 août 2021 les ont repris comme actions du plan de travail gouvernemental.

Ainsi, les priorités de la Transition portent entre autres sur les réformes politiques et institutionnelles et l’organisation d’élections crédibles à travers une nouvelle gouvernance électorale. Ce choix est consécutif aux multiples crises post-électorales que notre Pays a connues dont la dernière remonte aux législatives de 2020, montrant ainsi les limites de notre système électoral en place depuis des décennies.

2. Processus de réforme électorale entreprise par le Gouvernement de la Rectification :

Déjà en janvier 2021, avant la rectification, l’Atelier de relecture des textes de lois sur le cadre juridique des élections au Mali organisé par le MATD les 25, 26 et 27 à Bamako. L’atelier a relevé dans ses TDR que « parmi les lacunes et insuffisances qui sont régulièrement constatées à l’occasion de l’organisation des élections, il en ressort, entre autres :

- La multiplicité des organes de gestion des élections ;
- Le mode de scrutin majoritaire pour l’élection des députés à l’Assemblée Nationale qui ne reflète pas le poids réel des formations politiques ;



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

- La base démographique largement dépassée pour la détermination du nombre de députés à élire par circonscription électorale ;
- L'absence de réglementation rigoureuse pour le financement des campagnes électorales. »

L'atelier a conclu sur la question de l'Organe de Gestion des élections ce qui suit :

- ❖ Il a été retenu « ... de confier l'organisation des élections à une structure unique, autonome et indépendante dès les futures échéances électorales sous la Transition » ; « ... Cet organe sera chargé de l'organisation et de la proclamation des résultats. La Cour Constitutionnelle sera chargée du contentieux » ;
- ❖ Confier toutes les compétences de la DGE, de la CENI, du MATD et du CNEAME à la nouvelle structure unique et indépendante de gestion des élections.

La vision des Autorités de Transition est confortée par les résultats d'une série de réflexions menées par un groupe d'experts électoraux nationaux commis par le Premier ministre en juin et juillet 2021, et qui les ont assorties d'une proposition de schéma d'opérationnalisation d'un organe unique et indépendant de gestion des élections.

Dans une démarche résolue de recherche du plus large consensus national autour du processus de réformes globales notamment électorales, une multitude de rencontres et de concertations avec les acteurs politiques et de la société civile ont eu lieu, de juin à novembre 2021, sous la conduite du Premier ministre ou des trois ministres du Triumvirat (MRECRI, MATD, MDRPI) et par la suite sous le leadership du Président de la Transition, et même des Organes des ANR mis en place en octobre 2021.

Pendant ce temps, les conclusions et recommandations de la Table ronde organisée les 24, 25 et 26 septembre 2021 tenue à Bamako ainsi que de l'atelier d'échange sur le projet de loi électorale des 04 et 05 novembre 2021 ont confirmé et donné corps à l'avant-projet de texte de loi électorale créant un organe unique et indépendant de gestion des élections. Ces deux rencontres qui ont regroupé la grande majorité des acteurs politiques ainsi que des organisations de la société civile évoluant notamment dans les domaines de la gouvernance électorale.

A travers sa volonté de mettre en œuvre la teneur de ces actions prioritaires, le Gouvernement de la Transition répond ainsi à une demande forte du Peuple malien émise depuis des décennies et confortée aussi en 2018 par la Communauté Internationale à travers la CEDEAO qui a recommandé dans un rapport des réformes politiques et électorales avant toutes élections au Mali.

D'ailleurs, les Assises Nationales de la Refondation (ANR) tenues du 11 au 30 décembre 2021 ont confirmé l'impérieuse nécessité de mettre en place d'un Organe Unique, Indépendant, Impartial et Autonome de gestion des élections, toute chose actée, par la quasi-totalité des forces politiques et sociales, ainsi que l'avait adopté le Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019.

Malgré les pressions de la CEDEAO et du reste de la Communauté internationale pour reporter les réformes, les Autorités de la Transition, soutenues par le Peuple malien, ont tenu à concrétiser les attentes des Maliens avec une grande célérité, en diligérant l'élaboration d'un avant-projet de loi électorale créant l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) et son introduction dans le circuit de travail gouvernemental.



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

Ainsi, à l'issue de l'Atelier d'échanges sur l'avant-projet les 4 et 5 novembre 2021, le projet de loi électorale fut adopté en Conseil des ministres dès le 24 novembre 2021, puis déposé au CNT le 3 décembre 2021.

3. Les principales innovations du Projet de loi électorale :

La volonté des Autorités de la Transition d'aller vers la mise en place d'un organe unique et indépendant de gestion des élections prend pied, en définitive, sur les conclusions fortes contenues dans plusieurs rapports issus :

- du Comité d'appui aux réformes institutionnelles (CARI) de septembre 2008,
- du Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019,
- du Symposium sur le processus électoral au Mali et de la Session d'évaluation multi-acteurs du processus électoral au Mali de 1992 à 2020, d'octobre 2020 ;
- l'Atelier de relecture des textes de lois sur le cadre juridique des élections au Mali organisé par le MATD les 25, 26 et 27 janvier 2021 à Bamako ;
- des missions d'observation électorale nationales et internationales ;
- des différents Bureaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Le constat de la multiplicité des institutions et structures publiques du processus électoral constitue le principal goulot d'étranglement du système en place, notamment :

- le MATD chargé entre autres de l'organisation matérielle des élections et de la proclamation des résultats provisoires des scrutins;
- la Délégation Générale aux Elections (DGE) chargée de la gestion du fichier électoral ;
- la CENI chargée de la supervision des élections ;
- le Comité national de l'Egal accès aux Médias d'Etat (CNEAME) s'occupant de la distribution du temps d'antenne accordé aux candidats aux élections ;
- la Cour constitutionnelle, les juridictions administratives et civiles en charge du contentieux électoral selon la nature.

Le projet de loi issu du Conseil des ministres induit une refonte de ce système électoral et introduit des innovations majeures, à savoir :

- la création de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) chargée de l'organisation, de la gestion et de la sécurité de toutes les opérations électorales et référendaires ;
- le recrutement par appel à candidature de ses membres, astreintes à la prestation de serment « selon leur croyance » ;
- la fixation des circonscriptions électorales pour les élections législatives, à savoir la Région et le District de Bamako pour le territoire national et les zones géographiques déterminées pour la diaspora, en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères et celui chargé des Maliens établis à l'extérieur ;
- l'introduction, à côté du parrainage des élus, du parrainage citoyen à travers la signature d'électeurs représentant au moins 0,3% des électeurs ;
- l'introduction du bulletin de vote unique ;
- l'affirmation du principe du vote électronique, sous réserve de l'adoption d'une loi spécifique ;
- le plafonnement et au contrôle des dépenses de campagne électorale ;



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

- la publication des résultats par bureau de vote ;
- la transmission électronique des procès-verbaux de dépouillement ;
- l’encadrement et au renforcement de l’observation électorale ;
- le scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panache ni vote préférentiel comme mode de désignation des députés à l’Assemblée nationale ;
- l’encadrement et le renforcement de l’observation électorale.
- la sécurité, la fiabilité, la confidentialité et l’intégrité des données électorales ;
- de la dénonciation des infractions aux autorités judiciaires compétentes.
- l’extension de 60 à 90 jours de la période de convocation du collège électoral et l’institution d’une durée raisonnable entre les 2 tours de l’élection présidentielle.

L’adoption du nouveau projet de loi devrait permettre de réduire le nombre de structures intervenant dans l’organisation des élections, de garantir l’efficience, la performance et la crédibilité dans la gestion des élections.

4. L’examen du projet de loi électorale au niveau du CNT :

L’examen du projet de loi nous conduit à des observations suivantes :

- ✓ Personnalisation du débat centré sur la personne du premier ministre ;
- ✓ Des propos qui divisent les Maliens tels que la prétention de faire dire à la loi que l’Etat méprise ses propres fonctionnaires notamment ceux de l’administration territoriale ;
- ✓ Des propos et comportements méprisants à l’égard des hautes personnalités de l’Etat consistant à leur priver de parole en violation du règlement intérieur du CNT (articles 59 et 60) ;
- ✓ Le refus de discuter des questions préjudicielles en toute violation du règlement intérieur du CNT ;
- ✓ Le refus catégorique d’appliquer les recommandations des ANR et pourtant qui font partie intégrante de la charte révisée de la transition ;
- ✓ Le comportement d’opposant de certains membres du CNT à l’exécutif de la transition. Ce qui ressort des propos tels que : la transition n’est pas une “période d’essai”.
- ✓ Les accointances entre des membres du CNT et les forces hostiles à la transition et au changement pour faire échec à la Refondation ;
- ✓ La tentative de créer de façon artificielle une crise institutionnelle au sein de la transition qui pourrait avoir pour conséquence le maintien des sanctions de la CEDEAO.

Il est à constater que les mêmes partis politiques, les mêmes hommes politiques qui depuis trente ans ont milité pour un organe unique de gestion des élections dans toute sa plénitude, se dressent aujourd’hui avec la complicité du CNT contre l’AIGE et la transition. Et pourtant ils n’avaient d’objection que pour le facteur temps de l’opérationnalisation de l’AIGE.

De tout ce qui précède, le M5-RFP est fondé à croire que la dénaturation profonde du projet de loi par le CNT entre dans une vaste stratégie globale et multiforme de déstabilisation de la Transition en collaboration avec certaines forces hostiles au changement et à l’idée même du Mali Koura ; lesquelles forces qui se sont d’ailleurs précipitées pour saluer en cœur l’adoption de la loi électorale profondément amendée par le CNT.



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
 Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
 Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

5. Grievs contre les amendements du CNT sur le projet de loi électorale

A l'analyse, les propositions d'amendements sont de nature à remettre en cause la vision de la réforme du système électoral, notamment le statut et la nature juridique de l'AIGE, qui ne serait finalement ni un organe unique, ni indépendant, ni autonome et impartial.

Ainsi, entre autres griefs, nous relevons ceux qui suivent :

- 5.1.** L'affectation au MATD de certaines missions importantes de l'AIGE relative à la préparation technique et matérielle de l'ensemble des opérations référendaires et électorales ainsi que toutes les missions de la DGE ;
- 5.2.** L'atteinte à l'unicité et à l'indépendance de l'AIGE, par l'introduction du MATD à travers un article 5 nouveau dans les attributions de l'AIGE, qui vient en totale contradiction avec l'article 1^{er} du projet de loi et la création de l'AIGE.
 Et au lieu d'un organe unique indépendant de gestion des élections, l'amendement instaure la gestion des élections par deux structures : le MATD et l'AIGE. Il s'agit là d'une véritable remise en cause de la vision de la Transition pourtant actée par le CNT dans le PAG, puis dans la Charte révisée qui y introduit comme nouvelle mission de ladite Transition la mise en œuvre des recommandations des ANR qui ont retenu la mise en place de l'AIGE, autant que les conclusions de la Table-ronde, et de l'Atelier d'échanges sur la loi électorale, et même celles du DNI ;
- 5.3.** Le format hybride de l'AIGE par le maintien de la commission administrative de révision des listes électorales, ainsi que la suppression de l'appel à candidature dénaturent totalement l'organe. L'AIGE est un Organe à composition technique et non politique. La désignation des membres par les partis politiques, les corporations socioprofessionnelles, les institutions et la société civile est contraire aux recommandations des ANR et compromet son indépendance et son impartialité.
 L'augmentation du nombre de 9 à 15 membres induit des charges financières non nécessaires pour l'Etat.
- 5.4.** La suppression de la mention « selon ses croyances » dans la formule de prestation de serment des membres de l'AIGE est une demande forte de la Table-ronde et les ANR. Cette mention ne met pas en cause le principe de la laïcité ;
- 5.5.** Le remplacement de l'expression « Juridiction de l'Ambassade » par celle de « l'Ambassade » est inapproprié car l'expression « Juridiction de l'ambassade » recouvre le siège de l'Ambassade et tous les pays couverts au lieu du seul pays de son siège. Ex. : L'Ambassade du Mali au Ghana à Accra couvre le Ghana, le Togo et le Bénin ;
- 5.6.** Les partis politiques ne sont pas exclus comme le donne à penser les amendements du CNT. Il est prévu dans l'AIGE un cadre de concertation avec les partis. De plus, ils sont représentés dans tous les bureaux de vote et les commissions d'établissement et de révision des listes. Du reste, on se demande, en période de Transition où il n'y a ni majorité ni opposition politique, selon quels critères 4 représentants seront choisis pour siéger à l'AIGE pour plus de 260 partis politiques, à moins de vouloir créer les conditions d'une crise entre le pouvoir de Transition et la classe politique.



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

- 5.7. La remise en cause de la moralisation des candidatures, à travers la suppression de l'introduction de nouvelles pièces à fournir lors de la déclaration de candidature à l'AIGE.
- 5.8. La suppression du vote électronique (proposé seulement en option), alors qu'avec l'évolution technologique, c'est une opportunité à mieux étudier et approfondir.
- 5.9. La suppression de l'AIGE en faveur du représentant de l'Etat comme autorité de signature des procurations aux électeurs, alors que cet état de fait est caractéristique des faiblesses dans la délivrance irrégulière des procurations ;
- 5.10. La suppression du plafonnement des dépenses des campagnes électorales, contrairement à la nécessité de moralisation des campagnes qui est une demande forte des partis politiques eux-mêmes lors des Table-ronde, Atelier et ANR ;
- 5.11. La suppression du parrainage citoyen des candidatures contre le maintien du seul parrainage des élus, alors que les deux pouvaient être maintenus comme possibilités d'options. Cette mesure avait pour objectif de réduire la mainmise des partis politiques sur les candidatures et l'achat des parrainage d'élus.
- 5.12. La subordination de la représentation des Maliens établis à l'extérieur au niveau de l'Assemblée nationale à la réforme constitutionnelle, alors que rien ne l'interdit (Article 11 de la Constitution) et que cela constitue une demande forte des Maliens établis à l'extérieur, acteurs majeurs du changement intervenue le 18 août 2020, demande qui est actée dans les conclusions et recommandations des différents foras (DNI, Table-ronde, Atelier et ANR).

6. Conclusion :

Les péripéties du processus d'adoption du projet de loi électorale appellent certaines observations majeures :

- 6.1. Visiblement les membres du CNT s'étaient inscrits dans une logique de crise entre les Institutions de la Transition, notamment avec le Gouvernement voire l'Exécutif, et ce, en privant ou en coupant la parole aux Ministres, en les rabrouant en méconnaissance totale de la courtoisie institutionnelle due à leur rang et en violation du Règlement intérieur de CNT ; ce qui amène à poser des questions quant à la bonne foi des uns et des autres pour la véritable réussite de la Transition ;
- 6.2. D'ailleurs, les débats sur le projet de loi électorale ont été à dessein retransmis en direct sur les médias nationaux, avec l'intention de faire sensation avec 92 amendements transmis au Ministre porteur du dossier en fin de journée du 15 juin 2022, alors qu'habituellement, ce sont les plénières portant sur les questions d'actualité, les questions orales et les interpellations qui font l'objet de retransmission en direct ;
- 6.3. Les amendements apportés au texte par le CNT dénaturent l'Organe unique et indépendant tel que voulu par les Forces vives qui ont participé aux différentes concertations, qui ont résolument opté pour des réformes de refondation : cela méconnaît profondément la nécessité de mettre en place un Organe Unique, Indépendant, Neutre, Impartial et Autonome de gestion des élections, toute chose actée, par la quasi-totalité des forces politiques et sociales, au sortir du Dialogue National Inclusif (DNI) de décembre 2019. Au lieu donc que le projet de texte nous inscrive dans le processus du « Mali Koura », la loi réécrite et adoptée nous maintient dans le « Mali Kôro » ;



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)
Badalabougou SEMA Rue 148, Porte : F/118 Bamako - Rép. du Mali
Tél : +223 44 90 46 11 / 76 41 20 21

6.4. Cet état de fait décrit plus haut a créé l'émoi et l'inquiétude au sein du Peuple malien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, alors que ledit Peuple constitue l'épine dorsale, le centre de gravité et la garantie de la réussite de la Transition contre les adversités et adversaires de tous ordres ;

6.5. La CEDEAO, devant le reste de la Communauté internationale, pourrait prendre prétexte du projet de loi amendé pour relever le caractère « malicieux » du régime de Transition en l'accusant d'avoir perdu une année à tenir une Table-ronde, un Atelier et des ANR, pour finalement parvenir à « des réformatives », dans le seul but de gagner du temps, de proroger la Transition, de faire organiser les élections à titre principal par « le Ministre de l'Administration territoriale, Colonel de son état, non moins porte-parole du Gouvernement, qui égrène des communiqués contre la CEDEAO et le reste de la Communauté internationale ». La CEDEAO pourrait « légitimement » relever la « mauvaise foi des Autorités de Transition » et maintenir les sanctions en toute « légitimité » ;

7. Perspectives et propositions d'actions à envisager :

Au regard de l'importance de la loi électorale dans la réussite de la Transition, il convient d'envisager un certain nombre d'actions :

- Chercher à mieux comprendre les jeux et enjeux qui sous-tendent l'attitude de certains membres du CNT ;
- Accélérer la reconstitution du CNT avec l'entrée des représentants du M5-RFP et d'autres composantes des Forces vives véritablement acquises au changement ;
- Suggérer au Président de la Transition de ne pas promulguer la loi amendée et adoptée par le CNT en l'état et la renvoyer pour une seconde lecture, afin de prendre en compte les véritables exigences du Peuple malien issues des Assises Nationales de la Refondation pour poser les fondements solides du Mali Koura ;
- Communiquer sur ces faits, face au Peuple et à l'Histoire, pour en informer l'opinion nationale et internationale, pour décliner clairement et sans équivoque la position du M5-RFP sur les événements en cours.

Bamako, le 19 juin 2022

Pour le Comité Stratégique du M5-RFP
Le Vice-président

Bouba K. TRAORE

Kouroukanfouga : Les parties prenantes décrites par Youba Bathily

L'historien et sociologue Youba Bathily vient de publier un livre intitulé : « Les parties prenantes de Kouroukanfouga ». L'ouvrage est une synthèse de 30 ans de recherches menées par l'auteur. Il a été lancé, la semaine dernière, au Musée national de Bamako.



Trois mois après la publication de son dernier livre sur Nioro du Sahel, l'historien et sociologue malien Youba Bathily revient avec *Les parties prenantes de Kouroukanfouga*.

Selon l'auteur, « les preneurs sont les différentes communautés (malinkés, Soninkés, peuls, Bamabaras, Dogons) qui ont été impliquées dans les batailles entre Mandé et Sosso ou encore les accords de Kouroukanfouga ». Dans ce nouveau livre, Youba Bathily se plonge dans l'histoire du Mandé avant la conquête des rois Sosso, le déclenchement de la guerre entre Sosso et Mandé, les forces en présence ainsi que les différentes batailles qui ont marqué le conflit entre les deux grands royaumes. Les 120 pages de la publication racontent aussi les raisons de l'élaboration d'une convention formelle de paix entre les peuples dans le lieu appelé « Kouroukanfouga à la fin des hostilités, les préparatifs et les représentants à la cérémonie ». A entendre l'auteur, «

ce sont 47 groupes communautaires se qui sont engagés dans la charte de Kouroukanfouga, à la faveur de deux rencontres ».

Youba Bathily ramène les lecteurs dans les secrets du contenu de la charte, son suivi et la durabilité de ses accords. Pour le chercheur, la charte de Kouroukanfouga a été appliquée pleinement pendant 72 ans. « Après cette période, certaines communautés se sont retirées jusqu'à ce qu'il est resté un petit noyau constitué purement des communautés mandingues ». C'est pourquoi, remarquent-t-il, « certains pensent que Kouroukanfouga c'est uniquement mandingue ».

L'historien ajoute que « tous les articles n'engagent pas toutes les communautés ».

L'une des particularités de ce livre, selon son auteur, résulte des sources de ces recherches qui ne proviennent pas des griots, mais des notables d'où, souligne-t-il « des divergences avec les autres publications ».

Youba Bathily soulève dans son ouvrage «

beaucoup de zones d'ombres, notamment sur les défaites des Mandingues, leurs lieux de retrait, les alliés des Kanté, le détail des batailles et du pouvoir des rois Kanté ».

Ce livre veut perpétuer la tradition d'écrire, dynamiser l'industrie du livre tout en offrant aussi de la matière aux lecteurs.

Le livre « *Les parties prenantes de Kouroukanfouga* » est une contribution à la réalisation des recommandations des assises nationales. « L'histoire de kouroukanfouga est connue par beaucoup de communautés. Certes, Il y a eu des thèses, mais il n'y a pas eu de recherches approfondies pour faire sortir les zones d'ombres ».

Kadiatou Mouyi Doumbia

Les parties prenantes de Kouroukanfouga Co-édité par les éditions Traces et Mieruba. Il est disponible dans toutes les librairies de Bamako à 10 000 FCFA.

Source : Mali Tribune

Vol de 50 millions F CFA à Auchan : La police de Point E fait tomber 2 employés...

Vol à grande échelle perpétré dans le magasin d'Auchan Point E ! En effet, trois employés de cette société française ont réussi à soustraire divers produits d'une valeur de 50 millions francs CFA selon des informations exclusives de Seneweb. Mais, trahis par les vidéos de surveillance, deux parmi les mis en cause sont tombés entre les mains de la police de Point E. Détails !

La société française, Auchan a subi une grosse perte dans son premier magasin niché au Point E. Trois employés de cette structure avaient formé un réseau pour soustraire frauduleusement divers produits. Ainsi ledit gang a agi durant plusieurs mois. Plus tard, le responsable du magasin Auchan Point E 1, a constaté un gros trou dans les caisses. Ainsi il avait commencé à surveiller ses employés comme du lait sur le feu. Selon des sources de Seneweb proches du parquet, en visionnant les vidéos de surveillance, le patron a vu le magasinier A. Diallo en train d'écouler des produits volés. Mis au parfum des faits, le mis en cause a abandonné son poste de travail pour se réfugier chez lui. Ainsi Auchan a déposé une

plainte sur la table du chef de service du commissariat du Point E.

Sans tarder, le Commissaire Thiam a activé ses hommes pour élucider cette affaire. Suite à d'intenses investigations, A. Diallo a été cueilli à son domicile, aux Parcelles-Assainies.

Mis devant le fait accompli, le magasinier a fini par craquer. Toutefois A. Diallo ne voulait pas tomber tout seul. Et pour cause, il a livré l'identité de ses compères dont T. Diouf, rayoniste à Auchan Point E 1 et I. Keita, employé à Auchan Mermoz d'après des sources de Seneweb.

Enfoncé par son compère, T. Diouf a été interpellé dans son lieu de travail par les hommes du commissaire Thiam. Entendu sur procès-

verbal dans les locaux de la police du Point E, ce rayoniste a reconnu être membre de cette entreprise délictuelle au sein d'Auchan.

Plus chanceux que ses compères, le chef de cette bande, I. Keita, en service à Auchan Mermoz, est toujours introuvable jusqu'à ce samedi 18 juin 2022.

Poursuivis pour vol en réunion au préjudice de son employeur portant sur une valeur d'environ 50 millions francs CFA, les deux employés d'Auchan Point E 1 arrêtés, ont été présentés hier vendredi au procureur d'après nos sources proches du parquet.

Source : seneweb.com



Au Niger : La croissance démographique est trop rapide pour être un atout pour le développement



Dans une tribune publiée sur le site de Jeune Afrique, le professeur Alzouma Gado, anthropologue et universitaire, soutient qu'il y aurait un paradoxe dans l'analyse de la relation entre croissance démographique et développement au Niger qui aurait échappé à tous. Il se sert de quelques chiffres, pour démontrer que la croissance démographique du Niger, loin d'être un obstacle pour le développement économique, serait en réalité la meilleure chose qui soit arrivée à ce pays. En effet, grâce à elle ou malgré elle, on scolariserait plus, on vivrait plus longtemps et on serait moins pauvre.

Le taux de fertilité de plus de 7 enfants par femme en âge de procréer et le taux de croissance de la population de près de 4%, ne sont pas des contraintes à desserrer, mais des atouts à célébrer. Trois indicateurs sont mobilisés pour soutenir cette thèse. Le professeur évite cependant de retenir le moindre indicateur de développement économique, comme le classique revenu par tête ou des proxy plus modernes : consommation d'énergie par habitant, émission de gaz à effet de serre par

tête, taux de connexion à internet etc. Il est pourtant très important, lorsque l'on parle de développement de se choisir une définition, tant la question est controversée. Nous nous référons ici à une définition large, celle que Amartya Sen donne du développement humain, qui a inspiré la construction de l'Indice de Développement Humain (IDH). Le développement est « un processus d'élargissement des choix des individus » qui leur permet de mener une vie qu'ils ont de bonnes raisons de vouloir. Cela suppose de disposer d'un minimum d'éducation, de jouir d'une santé satisfaisante et d'un minimum de ressources matérielles. Ce sont des variables saisissant au mieux ces trois notions que l'on combine pour mesurer l'IDH d'un pays. L'espérance de vie à la naissance a augmenté significativement au Niger, ce qui serait selon le Pr. Gado une preuve que la croissance de la population est une bonne nouvelle pour le développement économique du pays. L'argument est d'autant moins convaincant que le niveau de vie a augmenté davantage là où la croissance de la population a été beaucoup moins

rapide que la nôtre. Reprenons la comparaison entre la France et le Niger, choisie par l'auteur. En 1962, le revenu national brut par tête d'habitant (RNB/T) au Niger était de 150 \$ US, alors qu'il s'élevait en France à 1550 \$ US, soit un peu plus de 10 fois celui du Niger. En 2020, le revenu par tête d'un Français s'élève à 38500 \$ US, lorsque le Nigérien moyen doit se contenter de 550 \$ US. En d'autres mots, alors qu'en 1962, le niveau de vie d'un Français est comparable à celui de dix Nigériens, le Français de 2020 à un niveau de vie qui équivaut à celui de 70 Nigériens.

L'espérance de vie à la naissance a augmenté significativement au Niger, ce qui serait selon le Pr. Gado une preuve que la croissance de la population est une bonne nouvelle pour le développement économique du pays. L'argument est d'autant moins convaincant que le niveau de vie a augmenté davantage là où la croissance de la population a été beaucoup moins rapide que la nôtre.

La comparaison avec la France est injuste, car on compare un pays industrialisé à un pays en développement. La même comparaison avec des pays qui nous ressemblent est tout aussi édifiante. En 1968, le RNB/T du Sénégal était de 340 \$ US, celui du Niger de 160. Le niveau de vie du Nigérien moyen équivalait à 47 % de celui du Sénégalais. En 2020, le Nigérien n'a plus que 38,5 % du niveau de vie du Sénégalais.

En 1988, le Nigérien avait un revenu de 330 \$ US soit 75 % des 400 \$ du Guinée ; en 2020 le revenu du Nigérien ne vaut plus que 54% de celui du Guinée. En 1962 le Nigérien, avec 160 \$ de revenu par tête vivait mieux que le Dahoméen qui n'en avait que 90 \$ US ; en 2020 le revenu du Nigérien (550 \$) ne représente que 43 % de celui du Béninois qui s'élève à 1280 \$ US. Enfin, le Nigérien avait en 1970 un revenu de 170 \$ US, contre 150 \$ pour le Nigérien, en 2020 le Nigérien en avait 2000 \$, soit plus de 3,5 fois celui du Nigérien.

Les quatre pays comparateurs ont en commun d'avoir un taux de croissance de la population inférieure d'au moins un point de pourcentage par rapport à celui du Niger. A l'exception du Nigeria (55 ans), les trois autres pays ont une espérance de vie supérieure ou comparable à celle du Niger et ont tous un IDH supérieur à celui du Niger en 2020. Ils ont tous un taux de pauvreté nettement inférieur à celui du Niger. On ne peut donc pas soutenir, dans ces conditions, que la croissance fulgurante de sa population est une bonne nouvelle pour le développement économique du Niger.

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance au Niger reflète avant tout la baisse de la mortalité infanto-juvénile, résultat des campagnes massives de vaccination. Le taux de mortalité des enfants de moins cinq ans est passé de 341 pour mille naissances vivantes en 1974 à 78 en 2020. L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance ne signifie donc pas qu'une proportion très grande de Nigériens vivent aujourd'hui très longtemps (les plus de 65 ans ne représentaient en 2020 que 2,60 %).

Examinons un peu plus en détail l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance au Niger. La baisse de mortalité qui en est le miroir est avant tout celle de la mortalité infanto juvénile, résultat des campagnes massives de vaccination. Le taux de mortalité des enfants de moins cinq ans est passé de 330 en 1990

encore à 78 en 2020. Cette évolution est sans doute la meilleure explication de la hausse de l'espérance de vie à la naissance. L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance ne signifie donc pas qu'une proportion très grande de nigériens vivent aujourd'hui très longtemps (les plus de 65 ans ne représentaient en 2020 que 2,60 %).

Examinons un peu plus en détail l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance au Niger. La baisse de mortalité qui en est le miroir est avant tout celle de la mortalité infanto juvénile, résultat des campagnes massives de vaccination

Le professeur Gado convoque ensuite l'augmentation appréciable du taux de scolarisation comme une autre preuve que notre croissance démographique est non seulement supportable mais même souhaitable, car si l'Etat a pu scolariser tant d'enfants, il pourrait en faire davantage. Il faut observer que malgré cette augmentation rapide du taux de scolarisation, il reste encore plus d'enfants d'âge scolaire n'allant pas à l'école en 2014 (1 280 821) qu'en 2003 (1 248 811), et lorsque que professeur Gado cite l'augmentation de 35 % des inscriptions entre 2012 et 2020, il se garde bien de dire qu'en 2020, il y avait probablement plus d'enfants d'âge scolaire hors des classes qu'en 2012, puisqu'ils étaient 1 241 317 dans cette situation en 2017, presque autant qu'en 2003, lorsque le taux de scolarisation était beaucoup plus faible. Ce sont les analphabètes de demain, ceux qui seront les moins outillés pour contribuer efficacement au développement du pays.

La seule explication à cette tragédie est précisément la croissance plus rapide du nombre d'enfants d'âge scolaire que celle de notre capacité à les scolariser. Les efforts de l'État sont littéralement submergés par la croissance fulgurante du nombre d'enfants à scolariser, malgré les compromis avec la qualité pour baisser les coûts et scolariser davantage. Avec une natalité plus faible, nous aurions pu tous les scolariser et dans de meilleures conditions.

La seule explication à cette tragédie est précisément la croissance plus rapide du nombre d'enfants d'âge scolaire que

celle de notre capacité à les scolariser. Les efforts de l'État sont littéralement submergés par la croissance fulgurante du nombre d'enfants à scolariser

La dernière variable sollicitée par le professeur Gado est le taux de pauvreté, qui est passé de plus de 48 % à moins de 43 % en dix ans. En interprétant cette tendance positive, Pr. Gado ne semble pas réaliser que malgré la baisse du taux de pauvreté, il y a aujourd'hui plus de personnes pauvres au Niger que jamais auparavant ! Et pourquoi donc ? Parce que la population augmente plus rapidement que la baisse du taux de pauvreté.

Selon les chiffres utilisés par le professeur Gado, le taux de pauvreté est passé de 48,2 % en 2011 à 42,9 % en 2020. Comme dans le même temps, la population est passée de 17,11 à 24,21 millions. La croissance démographique explosive qui est la nôtre a généré 2,139 millions de pauvres supplémentaires par rapport à 2011 !

Non professeur, la croissance démographique du Niger n'est pas un atout. A cause de son rythme époustoufflant, nous scolarisons davantage mais le nombre d'analphabètes ne baisse pas, nous réduisons le taux de pauvreté mais le nombre de pauvres augmente

Non professeur, la croissance démographique du Niger n'est pas un atout. A cause de son rythme époustoufflant, nous scolarisons davantage mais le nombre d'analphabètes ne baisse pas, nous réduisons le taux de pauvreté mais le nombre de pauvres augmente, notre espérance de vie a progressé, mais très peu d'entre nous vivent longtemps et notre IDH reste le plus faible, parce que notre revenu par tête aussi croît beaucoup plus lentement que celui des autres. Ce n'est pas un écran de fumée que de reconnaître que notre démographie joue contre nous, ni une diversion que de mettre en œuvre des politiques pour la maîtriser. Que ce ne soit pas notre seul problème est une évidence, mais qu'il n'est pas le moindre de nos défis l'est tout autant.

Source : wathi.org

Sénégal-Législatives de Juillet 2022 : Les forces de défense et de sécurité étouffent la manifestation de l'opposition

S'il n'y a pas eu de rassemblement comme prévu par l'opposition à la place de la Nation, les Sénégalais, pour autant, n'ont pas été épargnés de la violence qu'il fallait éviter. Les forces de défense et de sécurité ont-elles rempli leur mission lorsqu'on dénombre trois morts, des arrestations tous azimuts, des magasins et stations d'essence saccagés et plusieurs blessés ? A qui profite cette chienlit qui s'installe insidieusement et progressivement dans notre pays ? Pourra-t-on tenir les élections avec cette violence qui monte crescendo ?

Retour sur une folle journée meurtrière au nom de la démocratie.

Elle voulait faire un remake de l'immense rassemblement populaire à la place de la Nation, ex Obélisque, pour dénoncer les errements du conseil constitutionnel et ses forfaitures, tendant à éliminer sa liste nationale aux élections législatives de Juillet 2022, mais l'opposition Sénégalaise s'est heurtée à un impressionnant dispositif des forces de l'ordre. On parle de 6000 hommes avec le concours de l'armée.

Tôt le matin de ce Vendredi 7 juin, les forces de l'ordre ont pris position en face des domiciles respectifs de Ousmane Sonko, leader de Pastef et membre de l'inter coalition Yééwi-Wallu, et de Barthélemy Dias, maire de Dakar et membre influent de l'opposition. Si chez le premier, les forces de l'ordre l'ont juste empê-



ché de sortir de son domicile et de sacrifier à la prière du Vendredi, chez Barth et ses voisins immédiats, on déplore des jets de lacrymogènes et une répression des velléités de sortie.

Dakar fut enveloppée toute la journée dans un écran de fumée et l'odeur âcre des lacrymogènes et la fumée des pneus calcinés. Ils sont nombreux à ne pas avoir rejoint leur poste de travail, ou à avoir fermé boutique. Un manque à gagner énorme pour une économie presque à terre, en cette période de crise. La décision du préfet interdisant la manifestation, en sus d'être anticonstitutionnelle, a juste produit les effets redoutés pour sa tenue.

Voire pire.

En effet dans les quartiers de Sicap et Keur Goor gui, on a assisté à une course poursuite entre forces de l'ordre et manifestants, avec des jets de lacrymogène, des pneus calcinés, des magasins saccagés. Il en est de même, plus loin aux HLM, et à Colobane où il y a eu mort d'un jeune brûlé vif par le feu d'une grenade. Idem en banlieue, notamment à Yeumbeul et Guédiawaye.

L'intérieur du pays n'a pas été plus calme. A Ziguinchor et Bignona, dans le Sud du pays, les manifestants sont parvenus à rallier la place de la manifestation dans une grande violence qui a enregistré deux morts par balles, selon nos sources.

Il y eut plusieurs arrestations des leaders de l'opposition, dont Ahmed Aidara, maire de Guédiawaye, Mame Diarra Fam députée à l'assemblée nationale, Déthié Fall président du PEP et mandataire national de la coalition Yééwi Askanwi entre autres.

On peut encore regretter ces trois morts qui, à l'image des victimes des événements de Mars 2022 (14 morts) n'auront même pas droit à une enquête sérieuse, pour situer les responsabilités, arrêter les coupables et appliquer la loi.

Samba Moussa LY



Djibouti : Refuge des pieds cassés ?

Occupant la 194^e place au dernier classement Fifa, le Djibouti devient de plus en plus une destination privilégiée d'anciennes stars du football africain. La dernière à rallier le pays est le champion d'Afrique 2015, l'Ivoirien Salomon Kalou. Dans son nouveau club, il retrouvera plusieurs anciens internationaux africains en perte de vitesse mais décidés à relever un autre défi.



Après les internationaux camerounais Idriss Carlos Kameni, Alexandre Song Billong, Dany Nounkeu, le Sénégalais Diafra Sakho et le Burkinabé Alain Traoré, entre autres, l'Ivoirien Salomon Kalou vient de grossir le contingent d'anciennes stars du ballon rond africain dans le championnat djiboutien.

A en croire les informations relayées par la Caf, l'attaquant vainqueur de la Can 2015 avec les Eléphants a signé un contrat avec le club champion du Djibouti à savoir l'AS Arta Solar 7. Le nouveau club de l'attaquant de 36 ans

est auteur d'un doublé coupe-championnat à l'issue de la saison 2021-2022, ajoute la Caf. Formé à l'Assec Mimosas de Côte d'Ivoire, Salomon Kalou a longtemps évolué en Europe et en Amérique du Sud comme footballeur professionnel.

Parti du club néerlandais de Feyenoord en 2003, Kalou rejoint Chelsea FC en Angleterre où il remporte la Premier League, la FA Cup (4 fois), la Coupe de la Ligue, le Community Shield et l'UEFA Champions League pendant son séjour en Angleterre de 2006 à 2012. Aussi, le nouveau joueur du championnat dji-

boutien aura joué à Lille en France, à Hertha Berlin en Allemagne ainsi que dans les rangs du club brésilien de Botafogo avant de devenir joueur libre cette année.

Après des titres interclubs européens, il tentera de remettre ça sur le continent lorsqu'il va disputer la Ligue africaine des champions avec l'AS Arta Solar 7.

Alassane Cissouma
Source : Mali Tribune



Bélier (21 mars - 19 avril)

Faites-vous confiance ! Votre évolution professionnelle se fait en douceur. Vous apprenez la patience. La journée favorise une réunion. Votre prise de parole est vivement attendue. Vos idées créatives aident les collaborateurs. Pensez à faire des pauses !

Les échanges avec vos amis créent des dépenses ! Vous pouvez craquer pour une séance shopping ! Une visite improvisée annonce une forte dépense. Il y a des tentations fortes ! Pour les contrer, raisonnez-vous. Ce n'est pas gagné, car vous aimez sortir !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Jupiter en Capricorne représentera un appui solide pour renforcer votre position. Vous en aurez bien besoin, car il sera question de négocier un changement ou d'obtenir ce que l'on vous aura promis depuis trop longtemps. Essayez de garder le contrôle.

Les planètes vous donneront un coup de main pour optimiser votre budget, histoire de vous autoriser quelques plaisirs ainsi qu'à la famille. Si vous avez besoin d'un prêt ou s'il vous faut combler un petit découvert, votre banquier sera conciliant.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Peu confiant en début de journée, vous reprenez du poil de la bête avant le début de l'après-midi. Remettre en question vos qualités professionnelles ne vous aide pas à franchir des caps ou des objectifs. Il faut relativiser, cher Gémeaux.

Si vous mettez de l'argent de côté depuis un petit moment, il est possible que vous deviez piocher dans vos économies pour une dépense imprévue (panne de voiture, réparations...). Heureusement, cette sortie d'argent n'impacte pas en rien votre budget.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous tenterez votre va-tout avec l'envie d'accélérer la cadence dans votre secteur d'activité. Si vous manquez de concentration, vous risquerez de bâcler certains dossiers. Vous vous en sortirez plutôt bien, car vous aurez l'art d'être partout à la fois.

Saturne vous parlera d'économies, mais vous en aurez assez de ses leçons de morale. Vous aurez envie de vous faire plaisir, et de profiter de cette manne financière imprévue. Vous l'écoutez quand même d'une oreille, en ne dépensant pas tous vos sous.



Lion (22 juillet - 23 août)

Il faut éviter la pagaille qui règne dans le service. On compte vraiment sur vous pour sortir de ce climat. Vos chefs peuvent appuyer votre rôle indispensable. Gare à l'hypocrisie, car la jalousie guette. Derrière les sourires, un collègue vous envie !

Attendez avant de faire des emplettes ! Stabilisez d'abord le budget. La trésorerie a pris un coup avec de récentes dépenses. Limitez les sorties. Elles sont un poste de dépenses important ! De la frustration est inévitable. Mais c'est pour la bonne cause !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous auriez dû vous en douter, mais vous ne verrez pas venir ces rumeurs détestables sur votre façon de travailler. Pas décidé à vous laisser marcher les pieds, vous irez au-devant de ce collègue, afin de vous expliquer pour qu'il revienne sur ses propos.

Ce sera en pleine conscience, en pleine connaissance de vos moyens financiers que vous assumerez vos dépenses. Elles ne seront pas certes prioritaires pour votre quotidien, mais elles vous feront plaisir, car vous aurez besoin de vous sentir bien.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une journée fatigante, mais constructive s'annonce dans le travail. On vous sollicite. Vos compétences et votre détermination séduisent. Si vous avez des décisions à prendre, les astres vous facilitent la tâche, tout devient plus facile.

Il y a de très belles éclaircies dans votre ciel financier. Cher natif, aujourd'hui il y a de quoi être rassuré, vous pouvez souffler et vous permettre quelques petits plaisirs sympathiques sans que vos comptes ne commencent à virer au rouge.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Ce que vous mettez en place rencontrera de beaux suffrages. Vous aurez les mains libres pour mener vos activités et personne ne mettra son grain de sel dans les tâches que vous aurez à traiter. Ce sentiment de liberté boostera votre créativité.

Vos sous auront l'art de fondre comme neige au Soleil ou plutôt de s'envoler de votre compte bancaire. Avec la Lune dans votre secteur d'argent, vous dépenserez votre argent au gré de vos humeurs et celles-ci seront dépensières sous cette configuration.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Une bonne complicité se fait sentir avec un collègue. Il peut vous appuyer pour gravir un échelon. La journée favorise une réunion. Elle vous donne l'opportunité de prendre la parole. Vos activités sont agréables. Une bonne organisation vous fait avancer !

Faites attention à ces achats peu chers. Ils font un trou dans le budget. Les dépenses portent sur les loisirs. Il faut prévoir les bonnes affaires. Les soldes de dernière minute sont envisagés. Il est possible que vous fantasmiez aussi sur vos achats !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

L'atmosphère se fera plus légère et même si vous subissez encore pas mal de pression dans votre secteur d'activité, tout le monde se serrera les coudes pour bosser dans la bonne humeur. Vous serez plus performant et vos bons résultats en témoigneront.

Ce petit coup de pouce pécuniaire surviendra à point nommé et vous remercerez qui de droit comme il se doit. Pour autant, vous ne crierez pas victoire, car vous aurez encore pas mal d'efforts à fournir pour redresser votre situation financière.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Si l'on s'attarde sur vos décisions, c'est qu'elles sont intéressantes, les débats sont ouverts. Vous prouvez une fois de plus à votre hiérarchie que vous êtes capable du meilleur. Plus les jours passent, plus vous gagnez en reconnaissance.

Les finances font grise mine aujourd'hui. Vous avez sûrement un peu trop tiré sur la corde. Aujourd'hui, les factures tombent, il faut les payer, si vous avez quelques soucis de paiement, trouvez un arrangement pour échelonner le règlement.



Poisson (19 février - 21 mars)

Au travail, vous poursuivrez votre route avec succès, mais avec moins de ferveur. Vous refuserez les situations de compétitions qui vous lasseront vite. Heureusement, vous parviendrez à évoluer dans votre activité sans frictions grâce à votre habileté.

Saturne rétrograde vous appellera à la sagesse et à la prudence du côté de vos finances. Vous n'aurez peut-être pas le choix. Même si vos revenus seront stables, vous ne pourrez vous permettre de faire des folies avant d'avoir soldé le passif.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23